BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE MANSAC

JANVIER

2025

CONTACTER LA MAIRIE

MAIRIE DE MANSAC

Adresse : 2, route de la mairie - 19520 Mansac

Téléphone : 05.55.85.21.54
Fax : 05.55.85.35.97

Mail : mairie@mansac.fr

Site Internet : www.mansac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mercredi	09h00 – 12h00	Fermé
Jeudi	08h30 – 12h00	Fermé au public
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Samedi	Fermé	Fermé

Flashez ce code pour rejoindre notre site Internet depuis votre mobile

www.mansac.fr

Flashez ce code pour télécharger l'application depuis votre mobile

PERMANENCES DU MAIRE

Pour connaître les disponibilités de Madame le Maire,

merci de contacter le secrétariat de mairie au 05.55.85.21.54.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Ce second semestre 2024, avec l'aide des associations communales et des bénévoles signaleurs, la commune a accueilli Le Tour du Limousin. Le village a vu la venue d'un public nombreux, chacun voulant voir les cyclistes professionnels, leurs équipements, la présentation des équipes… Ce fut une belle manifestation sportive ce 15 août à La Rivière !

A l'automne, des travaux de voirie ont pu être réalisés en profitant d'une quinzaine clémente, la période ayant été particulièrement pluvieuse. Pour ces raisons, les travaux de terrassement de l'extension du cimetière à Mansac n'ont pu être réalisés et sont décalés dans le temps.

En octobre, l'Agglo de Brive a réalisé des travaux sur les réseaux d'assainissement collectif reliant la Rue Principale à la Rue de l'Ecole en passant par la cour de récréation. Cette étape est le préalable aux travaux d'aménagement prévus Rue Principale tranche 2. L'agglo de Brive a demandé le report de ces travaux sur 2025.

En novembre, les travaux de transformation de l'annexe mairie en maison de santé ont débuté et devraient être achevés fin avril 2025. 3 cabinets médicaux seront mis à disposition de généralistes ainsi qu'un appartement communal pour accueillir des stagiaires. Avec le soutien des professionnels de santé de la MSP (cabinet infirmier, pharmacie, sophrologue et nutritionniste), nous sommes en phase de recherche active de médecins généralistes. La désertification médicale ne concerne pas seulement les zones très rurales mais désormais les villages périurbains, les villes aussi. 2030 doit correspondre au desserrement du numérus clausus et donc voir l'installation de médecins en plus grand nombre. En attendant, chacun essaie de s'organiser pour trouver des solutions.

Ce second semestre a vu la finalisation du projet de PLU. Le groupe de travail a dû passer d'une proposition de 30 hectares à un projet de 13 hectares pour répondre à la Loi Climat Résilience et diviser par 2 les zones à urbaniser (AU). Les zones AU restantes sont celles qui n'ont pas été éliminées par l'Etat, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et autres personnes publiques associées.

Un nouveau commerce « Floral Concept » a ouvert ses portes Rue Principale. Il vient élargir l'offre commerciale locale.

Les associations communales ont organisé une belle foire d'automne, sous le soleil, avec une grande affluence. Toujours aussi dynamiques, elles proposent des activités et animations diverses où chacun peut trouver son plaisir : randonnée, lecture, repas, cheval, chasse, chorale, voyage, gymnastique, jeux de société, football, rugby, tennis, pétanque…

Fin novembre, M. Le Préfet de la Corrèze, accompagné de M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Brive, est venu visiter notre commune. Nous les remercions de l'intérêt porté à notre village et nous ne manquerons pas de solliciter l'Etat pour nos projets futurs.

Le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons une bonne année 2025 !

Le Maire

Isabelle David

SOMMAIRE

- Informations utiles – P 2
- Le point du Maire sur quelques dossiers – P 4
- Dossier – P 7
- Actualités – P 10
- Action sociale – P 18
- Informations Sirtom – P 19
- Travaux et aménagements – P 20
- Calendrier des festivités – P 23
- Ecole communale – P 24
- Accueil de loisirs – P 25
- Bibliothèque municipale – P 26
- Agglo de Brive – P 27
- Comptes-rendus des conseils municipaux – P 29
- Comptes-rendus du conseil municipal des enfants – P 36
- Nos partenaires – P 37
- La page des associations – P 45
- Etat civil – P 60

INFORMATIONS UTILES

URGENCES

Pompiers : le 18 ou le 05.55.74.25.06

SAMU, Urgences Médicales : le 15 ou le 112

Gendarmerie : le 17 ou le 05.55.85.31.98

Allô Enfance en Danger : le 119

Violences Femmes Infos : le 3919

Appel d'urgence pour sourds et malentendants : le 114

SANTE & SOCIAL

Pharmacie de La Rivière : 05.55.85.21.08

Cabinet d'infirmiers :
Place du 19 Mars 1962 : 05.55.85.39.01

Kinésithérapeute : 07.67.70.62.75 (rdv par tél)

EHPAD Charles Gobert : 05.55.22.80.00

ICA Gérontologie-Autonomie : 05.55.19.19.19

Portage repas à domicile : 06.86.78.37.03

Assistante Sociale : 05.19.07.82.66

CONTACTER LES SERVICES

Ecole-Garderie : 05.55.85.20.61

Accueil de loisirs : 05.55.74.37.15

Bibliothèque : 05.55.85.23.66

SUEZ : 05.67.80.67.68

Mansac-Taxi : 06.85.80.18.79 ou 06.85.80.18.77

France Services : 05.55.41.00.61

Horaires d'ouverture du bureau de Poste :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Mardi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Mercredi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Jeudi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Vendredi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Samedi	09h00 – 12h00	

Levée du courrier : tous les jours à 12h00

COLLECTES SIRTOM

A compter de la semaine du 13 au 17 janvier 2025

- ✓ **Collecte des ordures ménagères :**
  Le mardi des semaines impaires.
  Les bacs marron sont à sortir le lundi soir.
- ✓ **Collecte des déchets recyclables :**
  Le mardi des semaines paires
  Les bacs jaunes sont à sortir le lundi soir.

Si le jour de collecte « tombe » sur un jour férié, la collecte est reportée au mercredi de la même semaine.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776
19315 Brive Cedex - Tel. 05 55 17 65 10

N°Vert 0800 204 054

sirtom@sirtom-brive.fr

www.sirtom-region-brive.net

Horaires d'ouverture des déchèteries :

- Déchèterie de Saint-Pantaléon (Vermeil) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
  Numéro de téléphone : 06.15.34.77.56

- Déchèterie d'Ussac (Bouynat) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
  Numéro de téléphone : 06.25.54.97.68

INFORMATIONS UTILES

TARIFS MUNICIPAUX 2025

SALLES MUNICIPALES

SALLE POLYVALENTE (rue de l'Usine)		
	COMMUNE	**HORS COMMUNE**
Location de la salle	300 €	570 €
Buffet	210 €	410 €
Associations	123 € (2 gratuités)	260 €
Professionnel	280 €	280 €
Vaisselle par personne	1.15 €/pers	1.15 €/pers
Mise à disposition de containers	50 €	50 €
Caution	300 €	300 €
Internet (Ethernet et WI-FI)	Gratuit	Gratuit
SALLE « MILLE CLUB » (rue Principale)		
	COMMUNE	**HORS COMMUNE**
Location	150 €	200 €
Caution	200 €	250 €

ACCUEIL DE LOISIRS

Quotient familial	Journée repas + collation	Famille extérieure Suppl. jour	½ journée repas + collation	Famille extérieure Suppl ½ jour
0 à 370	8, 05 €	5 €	4, 25 €	2, 50 €
370 à 585	8, 75 €	5 €	4, 60 €	2, 50 €
586 à 805	9, 50 €	5 €	4, 95 €	2, 50 €
806 à 1025	11, 55 €	5 €	6, 00 €	2, 50 €
1026 à 1317	13, 05 €	5 €	6, 75 €	2, 50 €
+ 1317	14, 10 €	5 €	7, 25 €	2, 50 €

CANTINE ET GARDERIE

	Commune	Hors Commune
Cantine	2.70 €	3.20 €
Garderie matin	1.75 €	2.00 €
Garderie soir	2.05 €	2.30 €
Journée	2.75 €	3.40 €
Mercredi midi	0.75 €	1.10 €

GARDERIE PLUS (le mercredi de 9h à 17h)

Garderie matin ou après-midi (sans le repas)	Journée avec repas
QF 0 à 805 : 3.30 € QF à partir de 806 : 5.30 €	QF 0 à 805 : 8.35 € QF à partir de 806 : 12.35 €
Si repas : 2.70 € commune 3.20 € hors commune	

CIMETIERES

Concession perpétuelle	Colombarium	Cavurnes
2.50 m² : 130 €	15 ans : 330 €	15 ans : 280 €
5.00 m² : 260 €	30 ans : 660 €	30 ans : 560 €

LE POINT DU MAIRE
SUR QUELQUES DOSSIERS

AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS : L'aménagement d'espaces publics Rue Principale tranche 1 s'est achevé au 1er semestre 2024. Les intervenants ont été : l'Agglo pour la création d'un réseau séparatif assainissement, la commune pour les travaux d'aménagements en surface et le remplacement des candélabres, enfin le Département pour les enrobés sur cette Route Départementale n°39.
Le début des travaux sur la tranche 2 était programmé pour mi 2024. Ceux-ci ont été décalés dans le temps car l'Agglo a dû mener des études complémentaires et souhaitait un financement 2025. Le préalable était la remise en état du réseau reliant la Rue Principale à la Rue de l'école en passant par la cour de récréation. Pour ne pas trop impacter le fonctionnement de l'école, les travaux ont été prévus au moment des vacances de Toussaint et réalisés par l'entreprise Miane et Vinatier. L'aménagement prévu sur la Rue Principale ainsi que la dépense et les aides étaient programmés au BP 2024 et seront donc décalés dans le temps.
MAISON DE RETRAITE : L'extension de l'EHPAD Charles Gobert a été réalisée en 2001. Aujourd'hui, des travaux importants et onéreux sont nécessaires : cuisine, toiture, économies d'énergies. L'étude confiée à un bureau d'études a porté sur la réhabilitation de l'ancien ou une construction neuve. Le choix s'est porté sur une construction neuve. En effet, l'écart financier était peu significatif, la réhabilitation générait des nuisances sur plusieurs années avec la nécessité de construction d'une nouvelle aile et le déplacement des résidents à prévoir. Par ailleurs, une construction neuve permettrait une architecture qui correspond aux attentes en petits îlots constitués de 12 chambres, des espaces adaptés qui génèrent le confort du résident mais aussi des personnels par l'agencement des différents espaces. Par ailleurs, les attentes vont aujourd'hui vers des maisons de retraite qui facilitent l'inclusion en cœur de ville ou village et non isolé. L'ARS est favorable à un projet neuf, en cœur de ville, qui permettrait de répondre aux directives étatiques. Le Département de la Corrèze exige un plafond quant au prix de journée futur et des certitudes quant au devenir du bâti ancien. A ce jour, la Direction de l'EHPAD doit compléter les études menées par l'intégration de la tarification différenciée demandée par le Département. L'ARS et le Département ont souhaité un terrain plat, non boisé, non inondable. Ils ont choisi un terrain Route de Larche. A ce jour, le projet n'est pas validé.
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL : Vinci par sa filiale Solarvia étudie un projet de parc photovoltaïque au sol (puissance 6.12MWc) sur du délaissé autoroutier au niveau du péage, sortie 18 de l'A89. La parcelle est d'une superficie de 7 hectares avec un projet moindre pour des raisons écologiques de protection de la flore : ophioglossum vulgatum, serapias lingua, platanthera bifolia, anacampus laxiflora. Le projet est à l'étude de faisabilité qui sera suivie des demandes d'autorisations (PC, enquête publique, appel d'offres CRE). Un tel projet nécessite 5 ans de procédure avant sa construction et exploitation. L'investissement est très important pour le porteur de projet. La commune pourrait avoir des retombées financières de type CFE (contribution foncière des entreprises) et IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux).

LE POINT DU MAIRE
SUR QUELQUES DOSSIERS

MEDIATION NUMERIQUE : L'Agglo de Brive va proposer des ateliers numériques gratuits dans les communes. L'objectif est de faire des administrés des citoyens du monde d'aujourd'hui, de sensibiliser le public aux enjeux numériques, de faciliter l'accès aux droits et démarches administratives en ligne, d'éduquer les plus jeunes sur les risques et les atouts du numérique, d'accompagner individuellement les personnes en situation de handicap pour un accès inclusif au numérique. Plusieurs thèmes sont proposés : premier pas sur ordinateur, les bases de l'ordinateur, naviguer sur Internet, connaître son smartphone, cybersécurité et mot de passe, cyber- administration, atelier dans les écoles, accompagnement des personnes en situation de handicap, atelier personnalisé. L'Agglo de Brive a missionné « Le 400 » (tiers lieu numérique) pour réaliser ces ateliers.

PLU : Suite à la réunion des Personnes Publiques Associées (PPA : Etat, SEBB, Chambre d'agriculture …), et à la réunion publique du 24 juin 2024, le groupe de travail élus s'est réuni une dernière fois. Le bureau d'études UrbadocBadiane prépare les documents améliorés : règlement graphique, règlement écrit, OAP… Après validation en conseil municipal du projet de PLU, ces documents vont être à nouveau soumis aux PPA qui disposent de 3 mois pour émettre un avis, à l'enquête publique sur une période de 1 mois. Dès lors, un temps est nécessaire au bureau d'études pour apporter les modifications éventuelles et au commissaire enquêteur pour rédiger son rapport. Ainsi, la prévision de date d'arrêt du PLU est estimée à juin 2025.

PONT DE LA RUE : Un bureau d'études a été sollicité pour une étude structurelle. Ce dernier a simplement répondu que le pont était à l'état de « ruine ». La commune avait candidaté au Programme National Pont et a été retenue. Une demande d'aide de 60% vient d'être effectuée sur le site SOS Pont.

MAISON DE SANTE : Dès 2020, les professionnels de santé du village se sont mobilisés pour créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Cette MSP a été labellisée par l'agence Régionale de Santé ARS en 2022. En parallèle, des études ont été menées par la commune pour proposer un toit à ces différents professionnels. Devant le coût exorbitant pour une commune de 1500 habitants d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (1 million d'euros), le choix a été fait de transformer l'annexe mairie en 3 cabinets médicaux avec salle d'attente.

La maison de santé ne garantit pas la présence de médecins généralistes MAIS… pas de maison de santé, pas de médecins généralistes !

En effet, les nouvelles générations ne veulent plus travailler de manière isolée, ne veulent pas supporter les tracas liés aux bâtiments et activités annexes.

Les procédures engagées par la commune pour rechercher des médecins généralistes :

- Présence annuelle sur le forum Santé organisé à la faculté de médecine de Limoges et distribution d'un flyer,
- Mise à disposition d'un appartement remis à neuf pour les jeunes stagiaires de médecine générale (une stagiaire a occupé l'appartement gratuitement en octobre 2024),

LE POINT DU MAIRE
SUR QUELQUES DOSSIERS

- Réunion avec la Mutualité Limousine pour étudier les conditions de l'accueil de médecins salariés :
    - Prise en charge de la rémunération des médecins salariés par la Mutualité,
    - Mise à disposition de locaux et secrétariat par la commune avec un reste à charge pour la commune allant de 30 000 à 50 000€ par an. La Mutualité n'a pas de candidat à proposer, Un travail de recherche est à mener par la collectivité,
- Contact avec l'association « Médecins solidaires » en Creuse : vacations hebdomadaires de médecins généralistes. Pour l'instant, l'extension de leur périmètre d'intervention n'est pas envisagée,
- Réunion à Saint-Pantaléon de Larche « Concertations territoriales de santé » avec l'ARS, le Conseil Territoriale de santé, le Conseil Départemental, la CPAM…Le thème de la démographie médicale a été abordé ainsi que la possibilité prochaine de stages d'un an en médecine générale des étudiants de 4ième année,
- La commune est attentive aux évolutions futures des conditions d'accueil des stagiaires de 4ième année par les médecins formateurs. Des discussions seraient en cours sur les lieux de stage au cabinet du formateur ou sur un autre site,
- Adhésion à la plateforme Doctripper envisagée en 2025 : plateforme de mise en relations des collectivités avec des professionnels de santé,
- Achèvement des travaux sur la maison de santé prévu en avril 2025, rue de l'Usine,
- Campagne de communication intensive dès l'achèvement des travaux : presse, télé, affichage, réseaux sociaux,
- Liens permanents établis entre la commune et la référente MSP, Elsa Carola, pour échanger sur les démarches mutuelles en cours.
- Elsa Carola, référente de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, œuvre aussi pour trouver des solutions au départ des médecins : des contacts ont été pris avec la CPAM.
- Hélène Schwartz transforme sa pharmacie pour notamment l'installation d'une cabine de téléconsultation.

DOSSIER

Ambroisie : une plante hautement allergisante

L'ambroisie à feuille d'armoise (Ambrosia artemisiifolia L.) est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme.
Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national et en Nouvelle-Aquitaine. Chacun peut lutter contre l'ambroisie en la reconnaissant et la signalant.

Quels risques pour la santé ?

- **Rhinite (dans 90% des cas) :** éternuements en salves avec démangeaisons du nez qui coule beaucoup et se bouche,
- **Conjonctivite (dans 75% des cas) :** les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent,
- **Trachéite (dans 50% des cas) :** toux sèche,
- **Asthme (dans 50% des cas) :** difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles,
- **Urticaire (dans 10% des cas) :** rougeur, œdème, démangeaisons.

Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, a fortiori en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée.

Alors que les classiques rhumes des foins apparaissent en mai-juin, les allergies provoquées par le pollen d'ambroisie sont beaucoup plus tardives. Elles commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.
À cette période, l'ambroisie est la principale cause d'allergies. Le diagnostic est donc assez facile à poser dans les régions où la plante est présente.

Signalée pour la première fois en Nouvelle Aquitaine à la fin du XIXème siècle, cette espèce annuelle, dont les effectifs ont longtemps été considérés comme stables, semble connaître ces dernières années un accroissement rapide de ses populations.

Si aucune action n'est engagée pour lutter contre cette plante envahissante allergisante, la situation en Nouvelle-Aquitaine pourrait devenir similaire à celle rencontrée en Rhône-Alpes :

- environ 13% des Rhônalpins souffrent d'allergies à l'ambroisie à feuilles d'armoise (ce chiffre atteint 21% dans les zones les plus exposées à son pollen),
- les dépenses liées à l'allergie à l'ambroisie, en Rhône-Alpes, ont été évaluées à plus de 15 millions d'euros en 2012 (consultations médicales, médicaments, arrêt de travail…).

DOSSIER

Reconnaître l'ambroisie à feuille d'armoise

L'ambroisie est de la même famille que le tournesol. Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, en août -septembre, un **buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.**

Les feuilles d'ambroisie sont larges, minces et très découpées. **Elles sont du même vert sur chaque face,** ce qui distingue la plante de l'armoise.

La tige est souvent rougeâtre et velue.

Les fleurs petites et verdâtres, sont disposées à l'extrémité des tiges. Les fleurs mâles sont groupées en longs épis bien visibles. Ce sont ces épis qui libèrent le pollen en août - septembre.

L'ambroisie se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains et préférentiellement sur :

- les sols nus et remaniés : chantiers, terrains vagues, voies de communication (talus de routes, d'autoroutes et de voies ferrées, bords des rivières),
- les jachères, les cultures de tournesols, de maïs et de soja…,
- les zones d'entrepôts de graines et de fourrages,
- les jardins des particuliers (par exemple par l'intermédiaire de terre importée ou de graines de tournesol utilisées pour les oiseaux. Ceux-ci pouvant contenir des graines d'ambroisie).

DOSSIER

Comment lutter contre l'ambroisie ?

Lutter contre la prolifération de l'ambroisie nécessite **un repérage précoce et le plus exhaustif possible** pour mettre en place des actions radicales visant le contrôle maximal de la plante.
Moins les zones sont envahies, plus les actions sont efficaces.
La première mesure de prévention est la destruction des plants d'ambroisie avant la période de floraison (fin juillet). Cette action permet la suppression des pollens et la limitation de la reproduction de la plante. Si le pic de pollen d'ambroisie se situe en été et au début de l'automne, **il convient de mener une lutte en amont, avant la floraison, et sur le long terme,** car ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol.
Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, **les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits dès leur détection.**
Afin d'éviter son installation, **il ne faut pas laisser les terrains nus ou en friche mais les couvrir systématiquement (couvert végétal, protection du sol avec des matériaux bloquant la végétation tels que le paillage ou des copeaux de bois...).**

Vous avez repéré un ou plusieurs plants d'ambroisie ?

- Chez vous :
    - avant la floraison (fin juillet), enfilez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.
    - pendant ou après la floraison (juillet-septembre), ne faites rien ! Vous risquerez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, les plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.
- Hors de chez vous : Signalez les plants d'ambroisie www.signalement-ambroisie.fr

Sources : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr ; www.sante.gouv.fr ; Observatoire des ambroisies

La commune de Mansac et l'ambroisie

En partenariat avec le CPIE de la Corrèze (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), **les agents municipaux ont participé à l'arrachage de l'ambroisie sur la commune.**
Ils savent maintenant reconnaître l'ambroisie et savent comment la gérer.

Le travail de surveillance et d'intervention sera à maintenir pendant quelques années compte tenu du stock de graines présent dans le sol.

ACTUALITES

Cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918

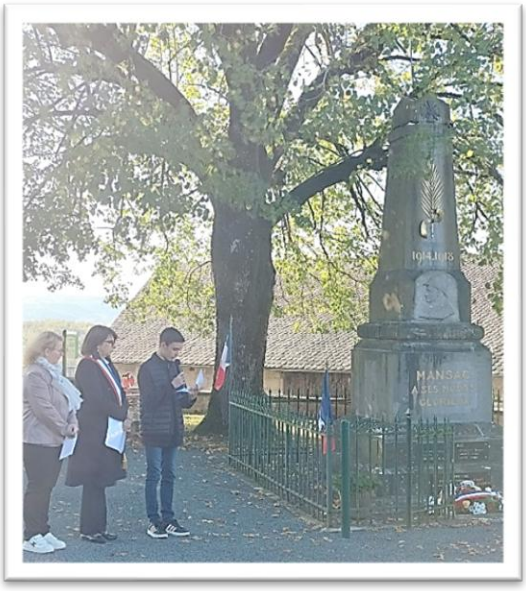

ACTUALITES

Foire d'automne édition 2024

- **12 associations** mobilisées
- Plus de **80 exposants** pour le vide grenier
- **10 vendeurs professionnels** présents
- **1 300 litres** de jus de pomme
- **110 repas** entrecôtes servis
- **40 randonneurs**

ACTUALITES

Repas des aînés

ACTUALITES

Retour sur l'étape du Tour du Limousin – Périgord – Nouvelle-Aquitaine

Le 15 août, **le départ de la 3ème étape du Tour du Limousin – Périgord – Nouvelle-Aquitaine** a été donné Rue du Centre à La Rivière de Mansac.

La veille, l'équipe de techniciens du Tour du Limousin, avec l'aide d'élus et de bénévoles des associations ont installé le village de départ et positionné le podium.

Le jour du départ, à 6h30, ils étaient à nouveau sur place pour préparer l'accueil des visiteurs et assurer la sécurité de tous (parkings, barrières, sanitaires …).

20 signaleurs étaient positionnés aux différents carrefours ou intersections de voies, des bénévoles étaient prévus pour les accès aux parkings des officiels et des visiteurs.

De nombreuses personnes ont pu voir l'arrivée des équipes et de leur bus, visiter pour certains le village d'accueil, assister à la présentation des équipes engagées, voir les sportifs se préparer, assister au départ de la course.

Le speaker, Daniel MANGEAS, a présenté un à un tous les coureurs dont Valentin MADOUAS, médaillé d'argent aux JO.

Une boucle a été faite dans le village avant que le peloton ne prenne la direction de Saint- Cernin de Larche. La caravane a distribué quelques objets publicitaires mais a semble-t-il oublié d'effectuer la boucle dans le village, ce qui a fait quelques déçus notamment les enfants.

La commune remercie Christian COURBATERE, Président du Tour du Limousin – Périgord – Nouvelle-Aquitaine ainsi que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette matinée (bénévoles, signaleurs, agents municipaux).

ACTUALITES

Anniversaire de Pierre et Fernande TENEZE

Fernande a fêté ses 96 ans le 1er août 2024 et **Pierre ses 94 ans** le 25 juillet 2024.
Fernande et Pierre sont le couple le plus âgé vivant encore à leur domicile à La Rivière de Mansac avec le soutien de leur famille. Fernande est la plus âgée des femmes de la commune vivant encore dans sa maison.

Le 6 août 2024, Le Maire Isabelle DAVID, accompagnée de Régine PORTE adjointe à l'action sociale et Francis LIMOUZIN adjoint, s'est rendue à leur domicile pour fêter l'évènement.
Les enfants et petits enfants étaient présents pour partager ce moment. Ils se sont remémorés **leur arrivée à la Rivière de Mansac en 1969,** l'activité de garde-barrière de Fernande à Bonnel puis à La Rivière. Ils se sont amusés de la passion de Pierre pour le rugby et le club local du SCR.
Leurs enfants Jean-Pierre et Patrick avaient respectivement 11 et 5 ans.

Ils nous ont rappelé leur 74 ans de mariage et le bonheur de pouvoir être ensemble à leur domicile malgré leurs soucis de santé et l'importance de la présence des enfants qui permet cela. Ce moment chargé en émotion s'est accompagné d'une coupe de champagne et d'une part de tarte aux fraises.
La municipalité leur a offert une plante et un colis gourmand.

Un médaillé d'or à Mansac

Nous adressons nos félicitations à **Quentin PESEYRE,** lauréat lors de la finale régionale des Olympiades des Métiers en octobre 2024.
Parmi les **80 médaillés d'or** figurent six Corréziens dont **Quentin PESEYRE** dans la catégorie maintenance industrielle.

Les Olympiades des Métiers représentent la plus grande **compétition** internationale de la jeunesse et de la formation professionnelle ! C'est l'occasion pour les jeunes issus de différentes voies de formation, de réaliser devant un vaste public, une **démonstration technique de haut niveau** pour le métier et le pays dont ils défendent les couleurs.

ACTUALITES

France Services

France Services Mansac, labellisé en avril 2021 et inauguré le 15 décembre 2021, nous garantit la présence de services publics de proximité et un lien numérique avec les organismes publics : CAF, CPAM, DGFIP, CARSAT, ministère de la justice, ministère de l'intérieur (permis de conduire, carte grise, pièce d'identité…), MSA, France Travail, La Poste.

France Services a organisé ses Journées Portes Ouvertes du 7 au 19 octobre 2024.
Les usagers ont pu rencontrer les agents et découvrir la diversité des services proposés dans cet espace mutualisé et de proximité.

France Services Mansac en quelques chiffres

- **100%** des usagers interrogés déclarent que l'accueil est courtois
- **100%** des usagers interrogés déclarent que les réponses apportées sont adaptées à leurs demandes
- **Entre le 1er et le 30 septembre 2024,** France Services Mansac a accompagné **125 personnes** et se classe **5ème dans toute la Corrèze,** en termes de fréquentation.

France Services
23 rue Principale 19520 Mansac
Tél : 05.55.41.00.61
Mail : mansac@france-services.gouv.fr

Lutte contre le moustique tigre

Un habitant de la commune a émis une suggestion sur l'application Intramuros (rubrique boîtes à idées) concernant la lutte contre le moustique tigre.
« Nous avons récemment acheté un insectifuge à ultrasons afin d'éloigner les moustiques et autres petits insectes domestiques (araignée, mille-pattes, etc…). Cela a très bien fonctionné en moins de 24H seulement. »

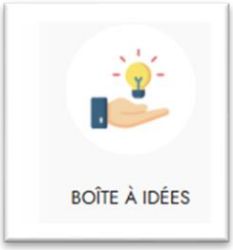

ACTUALITES

Nouveau commerce

Floral Concept a ouvert ses portes début octobre 2024, 8 rue Principale à La Rivière de Mansac.
Floral concept met en œuvre vos projets floraux et assure trois grandes prestations :

- confection de plantes vertes et compositions florales,
- animation d'ateliers d'art floral
- réalisation d'œuvres florales pour tous vos événements

Linda est une véritable passionnée du monde floral, pétrie d'inventivité qu'elle a nourrie et développée grâce à ses diverses expériences professionnelles.
Elle confectionne des éléments de décoration intérieurs, des bougies, des senteurs et des fleurs artificielles, créant des ensembles harmonieux et épurés.
Elle est spécialiste en décoration florale des mariages, des obsèques, des baptêmes et des événements institutionnels.
Linda propose également des cours d'art floral pour tous ceux désireux de s'initier à cette discipline, quel que soit leur niveau.
Elle vous propose ses créations dans 2 boutiques situées à Mansac et à Varetz.

FLORAL CONCEPT

Floral concept
8 rue Principale 19520 Mansac
Tél : 05.55.85.30.31 Mail : Lindamichaux@gmail.com

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9H15/12H30 et 14H30/19H15
Samedi : 9H15/19H15 sans interruption
Dimanche : 9H15/12H30
Fermé le mercredi

ACTUALITES

Visite de M. Le Préfet de la Corrèze sur la commune de Mansac

Le 28 novembre 2024, M. Etienne Desplanques, Préfet de la Corrèze, accompagné de M. Jacques Ranchère, sous-préfet de l'arrondissement de Brive a visité la commune.
Ils ont pu observer les réalisations effectuées, les travaux en cours, les projets à accompagner. Ils ont pu mesurer les atouts de notre collectivité par sa position géographique à l'ouest de Brive et à proximité de Terrasson, par la mobilité facilitée avec l'entrée/sortie de l'A89, la gare ferroviaire, les nombreux commerces, les services communaux (école, périscolaire, ALSH, bibliothèque), le tissu associatif dense mais aussi les difficultés rencontrées dans la recherche de médecins généralistes.

La visite s'est poursuivie par la présentation de l'entreprise Pignot Revalorisation au Jarry, puis de l'EHPAD Charles Gobert dont un projet de restructuration /reconstruction est à l'étude.
Ce temps d'échanges s'est achevé autour des dossiers futurs à soumettre à l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Téléthon

Comme l'an passé, les associations communales ont contribué au Téléthon en organisant des activités ou par l'offre de lots. Pour des raisons d'agendas, il a été décidé d'organiser cette action caritative les 6 et 7 décembre. **Le repas pot-au-feu qui a rassemblé 72 personnes (plus 21 repas à emporter), le petit déjeuner, la randonnée, la tombola, la pesée de jambon, le pot de clôture ont généré 993 euros.** Des urnes à disposition chez les commerçants, à la bibliothèque et en mairie ont permis de récolter **470 euros de dons.**

Le référent Téléthon, Didier Labrousse, a fait le lien avec les représentantes brivistes du Téléthon.

Un chèque de 1 463 euros leur a été remis.

ACTION SOCIALE

Instance Vézère-Causse

Le Conseil Départemental de la Corrèze a repris en gestion directe (au sein d'un guichet unique) :

- La téléassistance
- La coordination
- L'information

De ce fait, l'Instance de Coordination pour l'Autonomie du Canton de Saint Pantaléon de Larche a cessé ses activités le 1er janvier 2024.

L'association Instance Vézère-Causse a été créée pour assurer le service portage des repas.

L'instance Vézère-Causse en quelques mots :

- **Objet :**

  Toutes études et services permettant de favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées

- **Communes :**

  - Chartrier-Ferrière
  - Cublac
  - Lissac
  - Saint Cernin de Larche
  - Turenne
  - Chasteaux
  - Larche
  - Mansac
  - Saint Pantaléon de Larche

  Une convention de portage de repas est signée avec les communes d'Ussac et de Varetz.

- **Bureau :**

  Présidente d'honneur : Evelyne CHAUMEIL
  Présidente : Martine JUGIE
  Secrétaire : Joëlle GOULMY
  Trésorière : Eliane REYNIER
  Vice-président : Jean-Jacques DELPECH
  Secrétaire adjointe : Régine PORTE
  Trésorière adjointe : Bernadette BLONDEL

- **Contact :**

  154 Allée des tilleuls
  Bâtiment F
  19600 Saint Pantaléon de Larche
  Tél : 05.55.87.81.79

Instance
Vézère-Causse

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
06.86.78.37.03

INFORMATIONS SIRTOM

Afin de s'adapter à la réglementation en vigueur et aux changements de comportement des usagers tout en maîtrisant les coûts, le Sirtom met en place un nouveau mode de service. **Aussi, des modifications vont avoir lieu dans la commune à compter de la semaine du 13 au 17 janvier 2025 avec :**

- **une diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères** (bac au couvercle marron) **à une fois tous les 15 jours, les mardis matin des semaines impaires,**
- **le maintien d'une collecte du tri sélectif** (bac au couvercle jaune) **une fois tous les 15 jours, les mardis matin des semaines paires.**

Pour pallier ce passage à la quinzaine, il est rappelé que des points de collecte accessibles à tous les usagers 24h/24 et 7j/7 permettant de déposer vos ordures ménagères, votre tri sélectif, votre verre, votre papier et vos restes de repas préalablement triés seront rapidement mis en place dans la commune. Un badge, à demander auprès du Sirtom, sera nécessaire pour l'ouverture des colonnes d'ordures ménagères et des restes de repas.

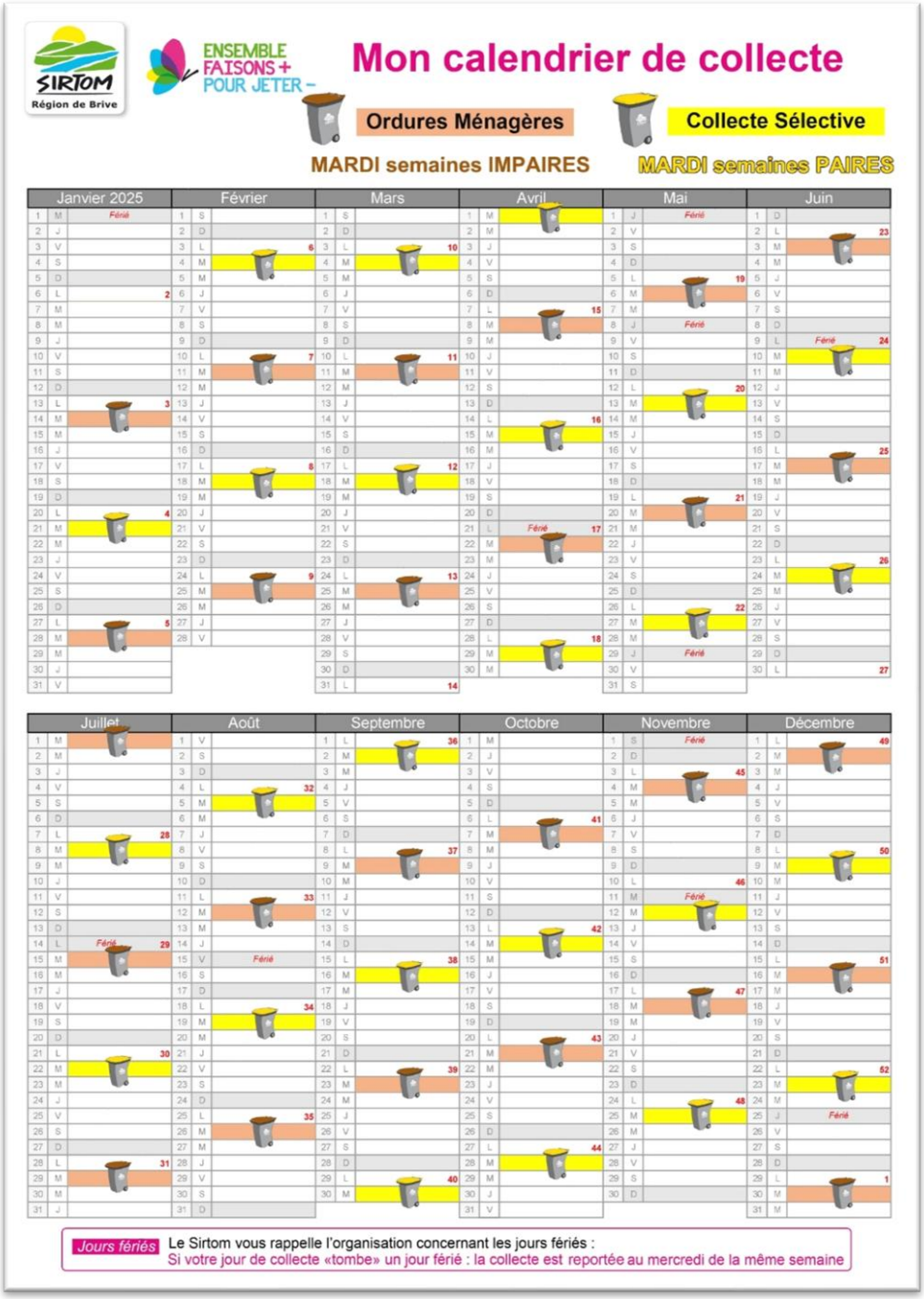

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Un éclairage plus moderne et plus économique a été installé au complexe sportif (pétanque, rugby et football). La société Spie a remplacé les anciens projecteurs par des spots Led.

Des travaux de terrassement sous l'ombrière ont été réalisés par l'entreprise Pignot.
Création d'un dévers pour l'évacuation de l'eau puis nivellement.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

L'annexe Mairie est en cours de transformation en Maison de Santé. Pour permettre aux associations de se réunir, une salle a été remise en état dans la maison des associations, rue de l'Usine.

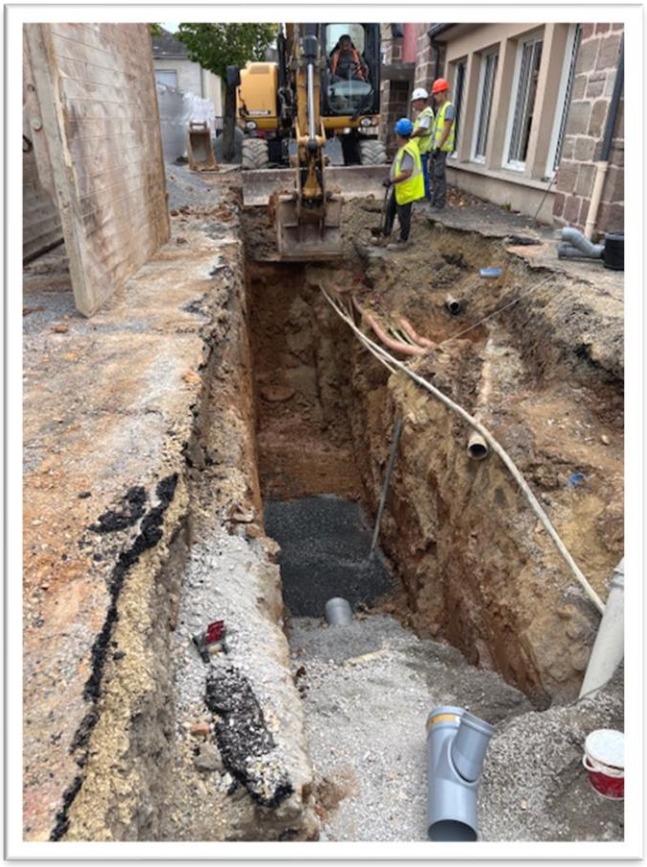

Des travaux d'assainissement séparatif collectif ont été réalisés par l'entreprise Miane et Vinatier et financés en partie par l'Agglo de Brive.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

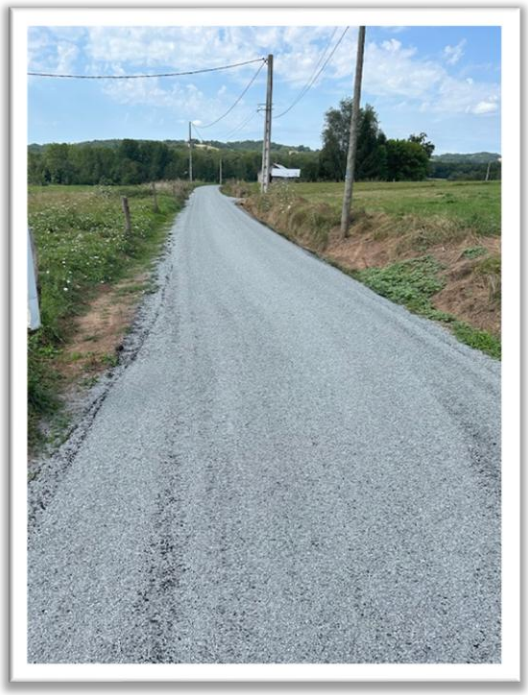

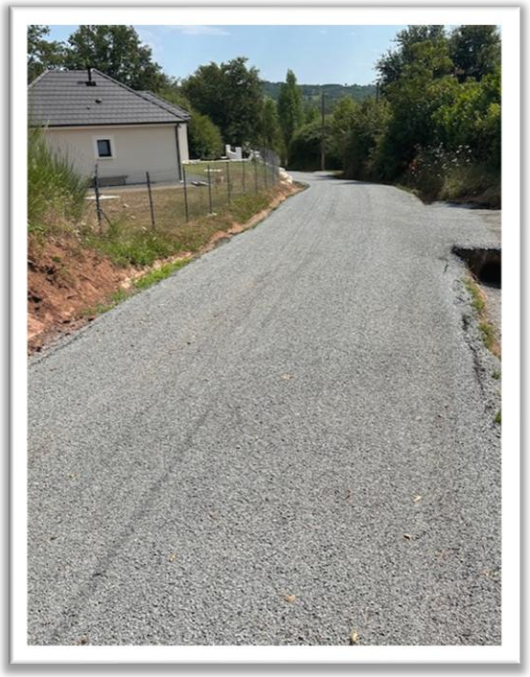

L'entreprise Pignot a effectué la réfection des voiries suivantes :

- Chamillac bas
- Impasse des Prés
- Le Sarradis

La voie communale La Rue a, quant à elle, été remise en état par l'entreprise Freyssinet.

CALENDRIER DES FESTIVITES

Ce calendrier prévisionnel présente les festivités et animations proposées par les associations ainsi que les cérémonies commémoratives pour le 1er semestre 2025.

DATE	ANIMATION OU FESTIVITE
Samedi 25 janvier 2025	Soirée théâtre organisée par Les chemins de Mansac
Samedi 1er février 2025	Repas mique-petit salé organisé par l'association CPR
Dimanche 16 février 2025	« Petit bal perdu » organisé par l'association Au fil des pages
Samedi 1er mars 2025	Carnaval organisé par l'Amicale laïque
Dimanche 16 mars 2025	Repas de chasse organisé par l'Amicale de chasse
Mercredi 19 mars 2025	Cérémonies commémoratives
Samedi 22 mars 2025	Repas de chasse organisé par Mansac avenir
Samedi 29 mars 2025	Repas annuel de la FNACA
Dimanche 13 avril 2025	Chasse aux œufs organisée par l'Amicale laïque
Week-end des 26 et 27 avril 2025	Fête votive organisée par Le comité des fêtes
Jeudi 1er mai 2025	Casse-croûte organisé par Le comité des fêtes
Jeudi 8 mai 2025	Cérémonies commémoratives
Dimanche 18 mai 2025	Randonnée des Petits Ruisseaux organisée par Les chemins de Mansac
Samedi 24 mai 2025	Loto organisé par l'Amicale laïque
Jeudi 29 mai 2025	Randonnée de Printemps organisée par Mansac Loisirs
Dimanche 22 juin 2025	Fête de la musique organisée par Mansac Loisirs au bourg de Mansac
Samedi 28 juin 2025	Buffet froid organisé par la FNACA
Samedi 5 juillet 2025	Randonnée nocturne organisée par Mansac Loisirs
Dimanche 6 juillet 2025	Méchoui organisé par Le comité des fêtes
Samedi 12 juillet 2025	Concours de Montain Trail organisé par Western attitude 19

ECOLE COMMUNALE

Effectifs année scolaire 2024/2025

Mme PAUL	4 élèves en très petite section 10 élèves en petite section 11 élèves en moyenne section	25 élèves dont 1 EFIV(*)
Mme QUIEVREUX	18 élèves en grande section 4 élèves en cours préparatoire	22 élèves dont 3 EFIV(*)
Mme RASTELLI	5 élèves en cours préparatoire 14 élèves en cours élémentaire 1ère année	19 élèves
Mme LAGORSSE	22 élèves en cours élémentaire 2ème année 9 élèves en cours moyen 1ère année	31 élèves dont 7 EFIV(*)
Mme BOISSERIE	6 élèves en cours moyen 1ère année 18 élèves en cours moyen 2ème année	24 élèves dont 1 EFIV(*)
Arrivée en cours d'année	5 EFIV(*)	5 élèves
Effectif total	(*) EFIV : enfants de familles itinérantes et de voyageurs	**126 élèves**

Semaine du goût

Stéphanie POUCH a participé au concours mis en place par l'Agglo pour la semaine du goût.
Notre cuisinière a préparé une excellente ''blanquette de veau'' (viande provenant de l'élevage Bio de M. VEZINE à Ayen).
Une première participation enrichissante.

Nouvelle ATSEM

Martine SOURZAT et Marie-Hélène FROIDEFOND ont fait valoir leur droit à la retraite au 31 août 2024.
Sabrina DESFORGES intervient depuis la rentrée de septembre auprès de madame PAUL en qualité d'ATSEM.
D'autres personnes interviennent quelques heures sur l'école : Christine BOUILLAGUET et Ludivine VAN MEYEL.

Travaux

- L'entreprise Glastint a fini d'apposer les films anti-chaleur sur les vitres.
- Thierry COMBALBERT a repeint le local du photocopieur.
- Un banc a été restauré et repeint par les agents municipaux.

ACCUEIL DE LOISIRS
LES LIONCEAUX

Vacances d'été 2024

En prévision d'un été qui pouvait être caniculaire, les sorties ont été orientées vers les lacs et les piscines. Les bois de la Garenne et le Parc Wizz'titi ont aussi permis de profiter de la fraîcheur, avec des repas sur place.

Les enfants ont baigné également dans l'ambiance des J.O, avec la confection de médailles, d'une multitude de drapeaux en fresque ou en peinture sur cailloux, en mimes sportifs... et en regardant quelques temps forts d'épreuves sportives qui ont marqué ces J.O.

En parallèle, 18 ados se sont répartis sur 2 camps d'été de 5 jours chacun.
Le premier à vocation sportive s'est déroulé sous tentes à Treignac, le second plus culturel en chalets à Chamberet. Canoë, laser game en pleine nature, aqua-park, minigolf, baignades en lac et piscine, randonnées ou visites de parc animalier, arboretum, rucher et monuments étaient au programme.
La Directrice et ses animateurs ont bénéficié du soutien des stagiaires Laure THERESE, Sahel COLLEU et Clarisse BERNET. Ils ont complété l'équipe d'encadrement et ont validé leur BAFA. De même pour Léna LEBOSQUAIN, Mathieu LE HENAFF et Islem BOURABIA qui ont effectué leur Service National Universel.

Vacances d'automne 2024

Le thème d'Halloween s'est déroulé durant ces vacances avec une météo très favorable. Les sorties à la Garenne ont pu être maintenues et les enfants ont profité des jardins ensoleillés de l'EHPAD Charles Gobert. Avec les résidents, les enfants ont créé des origamis de citrouille et de beaux dessins sur ce thème.
Mélanie Crozat est à nouveau venue au centre, pour nous proposer de nouveaux animaux dans la "langue des signes" et Pauline Bissière a porté tout son matériel, afin d'apprendre à confectionner des luminaires photophores. L'incontournable Complexe a ravi petits et grands, entre les jeux de labyrinthe et le laser game.

Quant à la journée ados, elle a bien démarré en **prenant le train à La Rivière de Mansac** pour se rendre à Brive. Entre excursion culturelle et shopping, la séance patinoire a valu quelques fous rires. Avec ce bel été indien, les ados ont pique-niqué près du skate Park, en profitant de quelques démonstrations.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Abonnement gratuit

Horaires d'ouverture

Le mardi	De 16H00 à 17H30
Le mercredi	De 15H30 à 18H00
Le samedi	De 10H00 à 12H00

Contact

Adresse : Salle polyvalente – Rue de l'usine – La Rivière
Tél. : 05.55.85.23.66 Port. : 06.71.27.78.69
Site Internet : mansac.bibli.fr
E-mail : bibliotheque.mansac@orange.fr

Espace enfants et espace adultes

Services proposés

Environ **7000 documents** (livres, DVD adultes et enfants)

3 boîtes à livres sur la commune

- ✓ Possibilité d'emprunter gratuitement :
  - 3 livres et/ou 3 revues et/ou 3 ouvrages documentaires pour une durée de 3 semaines
  - 3 CD pour une durée de 3 semaines
  - 1 DVD + 1 DVD enfant pour une durée d'une semaine
- ✓ Possibilité de consulter la liste des ouvrages sur le site Internet
- ✓ Possibilité de consulter tous les documents sur place
- ✓ Connexion Internet gratuite pour des recherches documentaires ou pour consulter le catalogue BDP
- ✓ Réservations possibles des ouvrages de la BDP, livraison de la navette 2 fois par mois.
- ✓ Les personnes intéressées peuvent également s'inscrire à la **bibliothèque numérique de la BDP.**
- ✓ La bibliothèque accueille parfois les enfants de l'école en dehors des jours d'ouverture.
- ✓ Les bénévoles proposent également **de porter des livres à domicile** pour les lecteurs qui ne peuvent se déplacer. Actuellement, 4 personnes de la commune bénéficient de ce service.

La bibliothèque accueille régulièrement les élèves de l'école primaire et les enfants de l'ALSH pendant les vacances scolaires.

L’AGGLO DE BRIVE

Libéo Covoit’

Qu'est-ce que « Libéo Covoit’ » ?

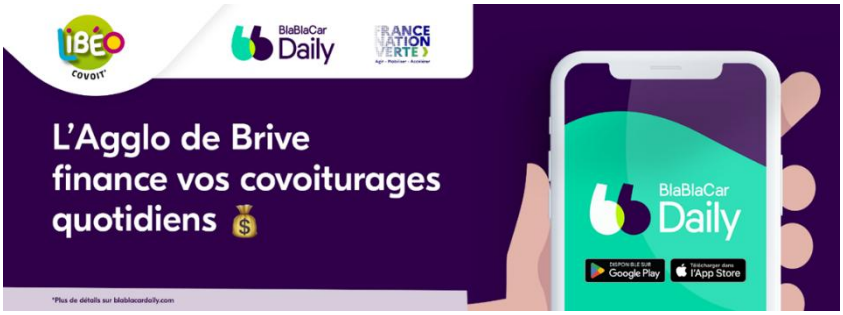

« Libéo Covoit’ » est un nouveau service de covoiturage lancé par Libéo à partir du 1er septembre 2024 en partenariat avec l’Agglo de Brive et BlaBlaCar Daily.
Les déplacements en covoiturage au sein de l’agglomération sont gratuits pour les passagers. Les conducteurs sont rémunérés jusqu'à 3 € en fonction de la distance.

Comment s’inscrire à Libéo Covoit’ ?

Tout se passe dans l'application mobile BlaBlaCarDaily, qui peut être téléchargée depuis les stores sur votre smartphone. Vous pouvez publier et réserver des trajets directement dans l'application BlaBlaCar Daily, comme d’habitude. Un compte BlaBlaCar est requis. Un compte client du site ou de l’appli Libéo ne fonctionnera pas sur l’application BlaBlaCar Daily.
Lorsque vous créez votre compte BlaBlaCar Daily, il vous est proposé de définir votre trajet domicile-travail, vos horaires et les jours de la semaine auxquels vous pouvez covoiturer, ainsi que si vous êtes passager ou conducteur.
Google Play Store : https://play.google.com/store/apps/details?id=com.blablalines&hl=fr
Apple Store : https://apps.apple.com/fr/app/blablacar-daily-covoiturage/id1225543288

Comment savoir si un trajet est éligible pour Libéo Covoit’ ?

Si un trajet est éligible, il sera marqué « OFFERT » et « Subvention l’Agglo de Brive » dans l’application BlaBlaCar Daily.

Libéo Covoit' est-il compatible avec la Prime Covoiturage de 100 € ?

Oui ! Vous pouvez bénéficier des subventions Libéo Covoit et également recevoir la Prime Covoiturage une fois que vous avez rempli les conditions. La Prime Covoiturage de 100 € est un dispositif gouvernemental ayant pour objectif d’encourager la pratique du covoiturage.
Si vous êtes éligible, vous pouvez recevoir jusqu’à 100 € versés directement sur le Solde de votre application BlaBlaCar Daily. Vous recevrez :

- 25 € après votre 1er covoiturage effectué
- 75 € après votre 10ème covoiturage effectué

Attention, il y a d'autres conditions à remplir pour être éligible à la Prime Covoiturage. Plus de détails sur son fonctionnement sont disponibles sur le site de BlaBlaCarDaily.

Comment est calculée la compensation Libéo Covoit’ ?

Le conducteur reçoit une compensation de 1,50 € à 3,00 € par trajet et par passager, selon la distance parcourue. Pour les passagers, le trajet est gratuit grâce au soutien de l’Agglo de Brive et Libéo.

L'AGGLO DE BRIVE

Libéo à la demande

Libéo a déployé, depuis le 6 janvier 2025, une nouvelle offre de transport. Elle propose ainsi aux voyageurs de l'Agglo de Brive un réseau plus attractif, proche des habitants et pensé pour mieux connecter le territoire, notamment grâce à de nouveaux services de transport.

Libéo à la demande permet aux habitants non desservis (à plus de 500 mètres) par un arrêt de ligne régulière, de bénéficier d'un service de transport :

- ✓ **Du lundi au samedi, toutes les heures, vers Mansac, Varetz et Brive, de 8h20 à 16h30**
- ✓ **Une réservation et/ou une annulation possible jusqu'à 2 heures avant le déplacement** avec l'application mobile
- ✓ **Un rappel** par mail du jour et de l'heure de la réservation
- ✓ **Une prise en charge au domicile et une dépose au point d'intérêt et l'inverse au retour**
- ✓ **Des destinations et/ou des prises en charge vers :**
  - Varetz - Centre Bourg
  - Mansac - Centre Bourg
  - Brive - Centre Commercial Ouest
  - Brive – Pôle d'Echanges Brive Laroche
- ✓ **La garantie** de l'heure d'arrivée à destination et/ou de prise en charge

>> Sens Aller	Zone TàD - A >> Montée uniquement : **Cublac / Brignac la Plaine / Mansac / Yssandon / Varetz / Saint-Viance / Saint Pantaléon de Larche**								
Mansac - Centre Bourg	Horaires déterminés au moment de la réservation								
Varetz - Centre Bourg	Horaires déterminés au moment de la réservation								
Brive - Centre Commercial Ouest	8h22	9h22	10h22	11h22	12h22	13h22	14h22	15h22	16h22
Brive - PEM Brive Laroche	8h25	9h25	10h25	11h25	12h25	13h25	14h25	15h25	16h25
Correspondance Ligne 1 - PEM	8h30	9h30	10h30	11h30	12h30	13h30	14h29	15h29	16h28
>> Sens Retour									
Correspondance Ligne 1 - PEM	8h26	9h24	10h16	11h16	12h17	13h19	14h18	15h18	16h18
Brive - PEM Brive Laroche	8h30	9h30	10h30	11h30	12h30	13h30	14h30	15h30	16h30
Brive - Centre Commercial Ouest	8h33	9h33	10h33	11h33	12h33	13h33	14h33	15h33	16h33
Varetz - Centre Bourg	Horaires déterminés au moment de la réservation								
Mansac - Centre Bourg	Horaires déterminés au moment de la réservation								
	Zone TàD - A >> Descente uniquement : **Cublac / Brignac la Plaine / Mansac / Yssandon / Varetz / Saint-Viance / Saint Pantaléon de Larche**								

Comment fonctionne Libéo à la demande ?

- ✓ **Je m'inscris** sur le site internet ou sur l'application ou par téléphone
- ✓ **Je renseigne** mon adresse, identifie le point d'intérêt et l'horaire auquel je souhaite être déposé
- ✓ **Je réserve** sur le site internet, sur l'application ou par téléphone
  Si je réalise un aller-retour, 2 réservations sont nécessaires
- ✓ **Un mail** m'est envoyé
- ✓ **J'attends** à l'adresse demandée 5 minutes avant l'heure du rendez-vous
- ✓ **Je monte** à bord du véhicule et valide mon titre de transport

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 11 juillet 2024

Présents : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, COUSTILLAS, DALODIERE, PESTOURIE ; Mrs LIMOUZIN, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE, MOUNEYRAC, LAJOUS, BOST
Absentes excusées : Mme GOUDOUR (pouvoir donné à Mme DAVID), Mme SEREZAT

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11.04.2024

Les délibérations suivantes ont été prises à la majorité des membres présents.

Voirie La Rue : Il est rappelé le programme annuel de voirie et l'urgence à remettre en état la voie communale dénommée « La Rue ». L'estimation des travaux réalisée par Corrèze Ingénierie s'élève à 42 938€ HT soit 51 525.60€ TTC. L'opération est prévue au BP24 - Art n° 343. Une aide de 10 000€ est obtenue dans la contractualisation 23-25 avec le Département. La consultation s'est faite dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été préparé par l'Agence départementale Corrèze Ingénierie qui a assisté la commune dans l'analyse des offres. Le DCE a été déposé sur la plateforme achat-public. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 31 mai à 17h en mairie. 5 entreprises ont déposé une offre : Eurovia, Lagarde & Laronze, Pignot TP, Malet, Freyssinet Laligand. L'entreprise Freyssinet Laligand, mieux disante, est retenue pour un montant de 46 237€ HT soit 55 484.40€ TTC. L'offre étant d'un montant supérieur à l'estimation de 3 958.80€ TTC, le supplément de dépense sera prélevé à l'article n°344 BP24 – Voirie 2024. La somme due à Corrèze Ingénierie de 2 576.27€ sera prélevée aux articles 344 et 348 BP24.

Maison de santé : Mme La Présidente rappelle le problème de la désertification médicale, du volontarisme des professionnels de santé de la commune qui se sont organisés en MSP pour tenter de pallier ce problème et de l'engagement de la commune à créer une maison de santé par la transformation de l'annexe mairie à La Rivière de Mansac. La commune a pris l'attache d'une assistance à maître d'ouvrage auprès de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie (délibération en date du 14.04.2022) et attribué un marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise EP Ingénierie (délibération du 03.10.2023). Par ailleurs, un appartement communal a été remis en état pour une mise à disposition de jeunes médecins stagiaires en formation auprès du cabinet médical. L'avant-projet développé définitif a été présenté en mairie aux professionnels de santé le 30.01.2024 et validé lors du conseil municipal du 22.02.2024 ainsi que le choix du coordonnateur SPS LEYRAT Jean-Michel et du contrôleur technique, ALPES CONTROLES. Ces opérations, études et travaux, sont prévus au BP 2024.
Le maître d'œuvre EP Ingénierie estime l'ensemble du projet à 97 972.25€ HT. Les études s'élèvent à 19 335€ HT. Aides demandées : Conseil Départemental 20 000€, Europe 49 352.74, Agglo de Brive 24 493.06. Le permis de construire a été obtenu. Lancement des consultations pour les travaux de transformation de l'annexe mairie en Maison de santé dans le cadre d'un MAPA en plusieurs lots : 1- démolition, plâtrerie, peinture et carrelage, 2- Plomberie, 3 - Menuiseries extérieures, 4 - Electricité, 5 - Ravalement de façade. Le DCE sera disponible sur le la plateforme Achat Public. La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 6 septembre à 17h00.
Aménagement cimetière Mansac : Le cimetière de Mansac ne disposant plus de places suffisantes, il a été nécessaire pour anticiper le

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 11 juillet 2024 (suite)

besoin d'acquérir une parcelle attenante de 1423m² cadastrée ZP 122. L'opération est prévue au BP 2024. Aide du Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation triennale 2023-2025 de 9 755€. Selon l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, les travaux de terrassement sont confiés à l'entreprise Pignot TP pour un montant de 25 600€ soit 30 720.00€ TTC, la fourniture des matériaux et l'installation d'une clôture avec portillon à l'EURL Caracterre pour un montant de 9 140€ HT soit 10 968€ TTC, la fourniture et la pose d'un columbarium et d'une cavurne à la société Veyssière pour un montant de 4 726.66€ HT soit 5 672€ TTC.

Pont La Rue : En 2021, lors d'un nettoyage des ponts, les agents communaux ont mis à jour un potentiel problème (affaissement d'un pilier) sur le pont situé à « La Rue » et qui enjambe le ruisseau « La Borderie ». Des études ont été menées avec le BE Dejante et un devis estimatif a été établi d'un montant de 198 193.85 € HT soit 237 832.62€ TTC pour la démolition reconstruction du pont de « La Rue ». En 2023, la candidature de la commune de Mansac a été déposée au Programme National Ponts2 accessible aux communes de moins de 10 000 habitants et 3 millions d'euros de potentiel fiscal. La commune de Mansac a été retenue et une visite de cet ouvrage d'art a eu lieu le 06 mars 2024 par la SITES, société d'ingénierie spécialisée au service de la performance et la durée de vie des infrastructures. Les préconisations immédiates sont ***: « mise en place de portique ou de plots limitant le gabarit des véhicules empruntant l'ouvrage, en plus de la limite de tonnage déjà en place, dans l'attente de réparation plus durable ou du remplacement de l'ouvrage ».***

La SITES demande une étude structurelle pour vérifier si le remplacement complet de l'ouvrage est indispensable. Il est donc nécessaire de réaliser cette étude pour vérifier la capacité portante et d'envisager le remplacement complet de l'ouvrage. La commune sera dans l'impérieuse nécessité de solliciter une aide dans le cadre du « Programme National Pont » de 60%. Mme La Présidente propose de reprendre contact avec le BE Dejante qui a suivi ce dossier, de demander un devis pour une étude structurelle et de déposer une demande d'aide pour cette opération qui entre dans le cadre du Programme National Pont ».

Statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Larche- Modification des statuts du SICL : Considérant la restitution dès le 1er septembre 2024 de la compétence d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) aux anciennes communes de la communauté de communes Vézère- Causse, considérant les demandes des communes concernées de transférer cette compétence au SICL, considérant que le Conseil Syndical a accepté le transfert de cette compétence et la gestion du centre aéré « Les enfants de la Couze » à compter du 1er septembre 2024, considérant qu'en conséquence, le Conseil Syndical a voté la modification de ses statuts, à sa création le 1er janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a repris l'ensemble des compétences détenues par les anciennes communautés de communes. Ainsi, l'Agglo a géré dans le cadre des compétences facultatives l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) situé à Larche. Par délibération du 6 novembre 2023, une modification de statuts de l'Agglo a été approuvée par le conseil communautaire. Elle prévoit la restitution à compter du 1er septembre 2024 de la compétence ALSH aux communes de l'ex-communauté de communes Vézère-Causse. Afin de poursuivre une gestion mutualisée de ce service indispensable à la population et à

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 11 juillet 2024 (suite)

l'attractivité des communes concernées, les communes de Saint-Pantaléon de Larche, Larche, Chasteaux, Chartrier-Ferrière, Lissac-Sur-Couze et Saint-Cernin de Larche ont demandé au Syndicat Intercommunal du Collège de Larche (SICL) d'assurer la gestion de cette compétence et de ce service. Le Conseil Syndical, par deux délibérations en date du 24 mai 2024, s'est prononcé favorablement au transfert de la compétence ALSH et a décidé de la modification de ses statuts pour permettre l'exercice de ladite compétence. Le choix s'est porté vers un Syndicat dit « à la carte », dans lequel les communes membres peuvent choisir ou non de transférer des compétences optionnelles. Les compétences historiques du Syndicat sont conservées comme compétences obligatoires (gestion du gymnase et de la piscine), la compétence optionnelle concerne l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH). Cette compétence consiste en la gestion du centre aéré situé à Larche, qui accueille les enfants de 3 à 17 ans les mercredis en période scolaire et pendant les vacances scolaires.
Approbation du projet de projet de statuts.

Convention-cadre travaux de mise a niveau des affleurants sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans le cadre d'opérations de voirie : Chaque année, la commune, en tant que gestionnaires de voirie, met en œuvre des travaux d'entretien et/ou renouvellement des revêtements sur son réseau routier. La majeure partie des réseaux d'eau et d'assainissement et les affleurants associés (bouches à clé, tampons, regards, etc.) exploités par l'Agglo de Brive se trouvent dans l'emprise des réseaux routiers et sont donc potentiellement impactés par les travaux opérés par la Commune. La bonne accessibilité aux organes de visite et de manœuvres situés sous ses affleurants sur chaussée constitue un enjeu majeur pour les services d'eau et d'assainissement. Afin de garantir une bonne coordination des travaux, mais également la qualité du rendu et la durabilité des interventions, il est primordial de pouvoir confier à l'entreprise mandatée par la Commune, la réalisation des prestations de mises à niveau des affleurants. Il est proposé de contractualiser avec l'Agglo de Brive une convention permettant de déterminer les modalités d'exécution et de financement de ces prestations, qui sont à la charge des services d'eau et d'assainissement. Ainsi la commune pourra faire réaliser et financer, dans le cadre de ses opérations de voirie, les mises à niveau et renouvellements des affleurants et l'Agglo de Brive procèdera ensuite au remboursement des prestations réalisées pour le compte des services d'eau et/ou d'assainissement.

Servitude ENEDIS : L'indemnité versée à la commune sera de 395€ pour l'implantation d'une armoire sur le domaine public.

Convention ENEDIS : Convention de mise à disposition concernant l'installation d'un poste de transformation de courant électrique situé à La Trémise. Indemnité unique et forfaitaire ENEDIS de 300€.

Adhésion au groupement de commandes porte par la FDEE19 : Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique. La commune de Mansac, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Tarif camps ados été 2024 : Un camp pour adolescents a été organisé au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les lionceaux » en 2022 et 2023. Devant le succès de ces sorties de 5 jours, ce sont 2 camps qui sont proposés en juillet 2024 aux adolescents. La dépense est prévue au BP2024.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 11 juillet 2024 (suite)

Séjour à Treignac en tente (sportif) du 08 au 12 juillet 2024. 12 adolescents. Baignades lac et piscine, canoë avec éducateurs sportifs, laser-game en pleine nature, structure gonflable aquatique. Budget 4709€. Aide de la CAF 2335€ et du Département 207.30€.

Séjour à Chamberet en chalet (culturel) du 22 au 26 juillet 2024 Maison de l'arbre, parc animalier, rucher, arboretum, géocaching avec Terra aventura, mini-golf, piscine.

Budget 4 652.80€. Aide CAF 2335€.

Tarifs camp adolescents 1 semaine / 5 jours :

QF 0-370 : 60 €, QF 371-585 : 70 €, QF 586-805 : 80 €, QF 806-1025 : 90 €, QF 1026-1317 : 100 €, QF +1317 : 110 €, Ext : 120 €

Achat friteuse gaz : Le restaurant scolaire est équipé de 2 friteuses qui ont plus de 20 ans. Les agents rencontrent des difficultés dans leur fonctionnement. 2 devis ont été demandés à Equip'Froid : l'un pour la réparation, l'autre pour un achat neuf. Compte tenu du coût de réparation, il est proposé d'acquérir auprès de la société Equip'Froid, une friteuse gaz 16l avec une tablette latérale inox ainsi que le flexible pour 1806.10€HT soit 2167.32€TTC pose comprise.

Aliénation de chemin : M. Rimet François a fait connaître son intérêt pour l'acquisition d'un chemin situé « à la Vézère » (belotte) qui dessert ses parcelles E 624, E 656, E419, E417, E657 où il exploite un centre équestre. Décision de vendre ce chemin à M. Rimet, de faire réaliser un bornage par un géomètre, et de solliciter Me Montagut, Notaire à Larche, pour mener à bien cette cession.

Aménagement espaces publics tranche 2 : La société Dejante a assisté la commune dans les aménagements d'espaces publics Rue Principale à La Rivière de Mansac, sur l'ensemble de la voie. La tranche 1 a été réalisée en 2023-2024. La société Dejante offre sa prestation de service en tant que maîtrise d'œuvre pour la tranche 2 de l'aménagement d'espaces publics rue principale pour un montant de 9 180€ HT soit 11 016€ TTC. Cette opération est prévue au BP 2024. Validation du devis de maîtrise d'œuvre.

IHTS : Attribution d'une indemnité horaire de 227.07€ pour les travaux supplémentaires occasionnés par les élections européennes et législatives 2024 au personnel administratif mobilisé.

Voirie 2024 : A l'occasion de travaux de réfection de voirie à Chamillac Bas, il est apparu l'oubli d'un chemin communal permettant l'accès à la maison de M. Mounat. Un devis a été demandé à la société Pignot qui va réaliser les travaux sur la voirie « Impasse des Prés » et qui pourrait réaliser cet accès en même temps. Le devis s'élève à 2 277€ HT soit 2 732.40€ TTC. Décision de réaliser cette réfection de voie communale.

Demande de subvention exceptionnelle RCVR : Le club Rugby Causse Vézère Riverain (RCVR) organise un stage de cohésion à Biscarosse du 30.08 au 01.09. Une soixantaine de joueurs et de bénévoles seront présents. Le club a sollicité sponsors et mécènes et sollicite les communes de Nespouls, Larche et Mansac pour une aide exceptionnelle. Il est décidé de répondre favorablement à cette demande (500€) pour aider la nouvelle association RCVR née de la fusion des clubs et favoriser la cohésion. Le RCVR compte aujourd'hui plus de 110 joueurs, de nombreux bénévoles et gère aussi l'école de rugby ERCC.

Voirie 2024 : Un tronçon de la voie communale Le Sarradis est à remettre en état en urgence. Un devis a été demandé à l'entreprise Pignot. Il s'élève à 8 280€ soit 9936 € TTC. Cette opération est prévue au BP 2024 art n° 344 Montant 15 000€. Compte tenu de ce faible montant de travaux urgents à réaliser, il est décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise Pignot.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 10 octobre 2024

Présents : Mmes DAVID, PORTE, COUSTILLAS, GOUDOUR, DALODIERE, PESTOURIE, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BARRAS, CHEVALIER, MOUNEYRAC, LAJOUS
Absents excusés : Mme VECCHI, M. LABROUSSE (pouvoir donné à Mme PORTE), M. BOST

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11.07.2024

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité.

Attribution de marché Maison de Santé : Mme la Présidente rappelle le projet de création d'une Maison de Santé par la transformation de l'annexe mairie à La Rivière de Mansac. La consultation des entreprises a été réalisée dans le cadre d'un MAPA. La dépense est prévue au BP 2024- Art n° 342 Maison de santé - Montant 117 566.70€. Des aides financières ont été demandées au Conseil Départemental, à la CABB, à l'Europe.
Plusieurs entreprises ont déposé leur offre. L'analyse des offres a été effectuée avec l'assistance de Corrèze Ingénierie et EP Ingénierie. La synthèse de l'analyse (en fonction des critères valeur technique 60% et prix 40%) est la suivante :
- Lot 1 : Démolition, plâtrerie, peinture et carrelage Estimation 43 084.00€
LESTRADE : 66 150.00€ HT Rang : 2
INTERIEUR CONCEPT : 41 611.50€ HT Rang : 1
- Lot 2 : Plomberie Estimation 21 600.00€
BRIGNAC CHAUFFAGE MAINTENANCE : 24 980.00€ HT Rang : 1
- Lot 3 : Menuiseries extérieures
Estimation 7 505.00€ - PSE 200€
MAZY : 7 300.00€ HT PSE : 650€ HT Rang : 1
- Lot 4 : Electricité Estimation 13 490.00€
STEPHANE BRUNEAU : 9 740.29€ HT Rang : 1
- Lot 5 : Ravalement de façade
Estimation 7 000.00€
LESTRADE : 8 250.00€ HT Rang : 3
INTERIEUR CONCEPT : 6 210.00€ HT Rang : 2
LE CARRE SOLIDAIRE : 3 832.00€ HT Rang : 1
Les entreprises suivantes sont retenues :
- Lot 1 : Démolition, plâtrerie, peinture et carrelage : INTERIEUR CONCEPT
- Lot 2 : Plomberie : BRIGNAC CHAUFFAGE MAINTENANCE
- Lot 3 : Menuiseries extérieures : MAZY sans PSE
- Lot 4 : Electricité : STEPHANE BRUNEAU
- Lot 5 : Ravalement de façade : LE CARRE SOLIDAIRE
TOTAL : 87 466.79€ HT 104 960.15€ TTC
Rénovation éclairage public : La FDEE 19 a fait parvenir un devis relatif au projet « Eclairons demain » qui consiste à rénover les luminaires vétustes des communes adhérentes à la compétence Eclairage public de la FDEE19.
Selon devis de 63 000€ fourni par la FDEE, le programme de rénovation de l'EP est financé de la manière suivante :

Subventions	CD 19	9 519.30€
	CEE	5 040.00€
Reste à charge	FDEE	31 486.46€
	Commune de Mansac 26.91%	16 954.25€

La FDEE offre la possibilité d'un paiement échelonné sur 7 ans avec une annuité constante. Echéancier retenu : durée 4 ans - Montant annuel HT 4 238.57€

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 10 octobre 2024 (suite)

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 20 juin 2024 : La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a adressé à ses communes membres le rapport de la CLECT du 20 juin 2024 suite au transfert et restitution de la compétence ALSH. Depuis 2014, plusieurs ALSH territorialisés rayonnaient sur différentes communes, historiquement rattachées ou conventionnées avec les communautés de communes des 3A, Juillac Loyre Auvézère, Portes du Causse et Vézère Causse. Les autres communes de la CABB exercent quant à elles la compétence, avec des ALSH en gestion communale ou associative. La poursuite d'une volonté d'harmonisation de l'exercice des compétences sur le territoire de l'Agglo a donné lieu au deuxième semestre 2023 à un débat avec les communes lors de conférences des maires et bureaux communautaires portant tout particulièrement sur la question de l'enfance jeunesse et de la gestion des ALSH. Au terme de travaux de concertation et d'analyse d'impact globale menés fin 2023 et début 2024, une proposition de modification des statuts, actant notamment la rétrocession de cette compétence, a été formalisée, après le vote favorable de 41 communes, par arrêté préfectoral en date du 28 mars 2024, pour une entrée en vigueur au 1er septembre 2024.

Une présentation détaillée et argumentée des montants des territoires a été présentée à la CLECT qui a validé par un vote de 43 voix pour et 3 abstentions. Ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT, le 18 juillet 2024, aux communes. Il est approuvé dans un délai de 3 mois à compter de sa notification par la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT (2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population).

Approbation du rapport de la CLECT concernant l'évaluation des charges transférées suite à la restitution de la compétence ALSH.

Travaux espaces publics : L'ombrière photovoltaïque propriété de la société Girasoles qui l'exploite a été achevée à la fin du 1er semestre 2024. Elle est implantée Place du 14 juillet à La Rivière de Mansac. La commune reste propriétaire du sol, et envisage d'y réaliser ses manifestations communales. Pour permettre un bon déroulement de celles-ci, il est nécessaire de remettre en état la surface au sol par le décapage et l'évacuation des matériaux et la fourniture et pose de matière compactée. Un devis a été demandé à l'entreprise Pignot d'un montant de 5 800€ HT soit 6 960€ TTC. Il est proposé de faire réaliser ces travaux en urgence.

Définition des zones d'accélération ENR : La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit permettre le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité, en minimisant l'artificialisation des sols et en favorisant la concertation locale.

Les étapes de création des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres sont : la détermination d'un projet d'identification de zones par le maire, la concertation du public sur le projet d'identification de zones, la délibération du conseil municipal pour valider le projet d'identification de zones, le débat au sein du conseil communautaire sur la cohérence des zones identifiées avec le projet du territoire, la transmission par le référent préfectoral de la cartographie pour avis au comité régional de l'énergie, la consultation au sein d'une

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 10 octobre 2024 (suite)

« conférence territoriale » des établissements publics qui élaborent le SCoT et des EPCI,
la transmission de l'avis du comité régional de l'énergie au référent préfectoral au plus tard 3 mois après la réception de la cartographie des zones. Si l'avis conclut qu'elles sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, la cartographie est arrêtée par le référent préfectoral après avoir recueilli l'avis conforme des communes. Dans le cas contraire, le référent préfectoral demande aux communes l'identification de « zones d'accélération complémentaires »
Le conseil municipal doit se prononcer par un vote sur les zones d'accélération définies sur le territoire de la commune pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes, conformément aux dispositions légales demandant aux communes de les identifier sur leur territoire avant le 10 novembre 2023. Les documents d'urbanisme pourront faire l'objet de modifications simplifiées si le zonage d'urbanisation actuel ne permet pas la création de telles zones d'accélération sur les parcelles déterminées. Il est décidé d'approuver la cartographie et de définir les parcelles citées en annexe de la présente délibération comme des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres sur le territoire de la commune sauf la parcelle jouxtant la voie communale « Le Jarry » et celle boisée comprise dans la bretelle de sortie du péage.
Information : Délibération modificative pour le règlement de 4 485.67€ de dépenses de voirie à l'art 328 du BP 2024.

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Election du 17 octobre 2024

Le conseil est désormais composé de :

Nouveaux élus

- Louis BOUILLAGUET ESTRADE
- Eléa LE BONHOMME
- Mila MAGNERON
- Kawtar MESKI
- Louis MERIGOT

Déjà élus

- Emma BOULEZ
- Anna CHEVALIER
- Dania DOS SANTOS CARVALHO
- Loïs FROIDEFOND
- Thaïs LAGORSSE GUICHARD
- Gabin LAURIER
- Rodrigo MONTEIRO REBELO

Suite au travail de l'an dernier pour le projet « cour oasis », certains enfants souhaitent participer au CME cette année. Nous recevons deux invitées : Cyrielle CAMBONIE et Sandra ROSSI.

Conseil Municipal des Enfants du 26 novembre 2024

Différents points ont été abordés et sont réalisables rapidement :

- Poubelles bleues pour recycler le papier
- Mangeoires pour les oiseaux (apporter aux oiseaux de préférence de la nourriture de qualité)
- Décorations de Noël pour l'école comme l'an passé
- Refaire une affiche pour le bon comportement pendant les repas avec des dessins humoristiques afin de sensibiliser plus facilement les enfants, l'afficher à l'intérieur du restaurant scolaire.

Régine PORTE et Sophie COUSTILLAS notent une excellente participation de tous les enfants.

Prochaine réunion prévue le 4 février 2025 en présence de M. DELMOND animateur SIRTOM.

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

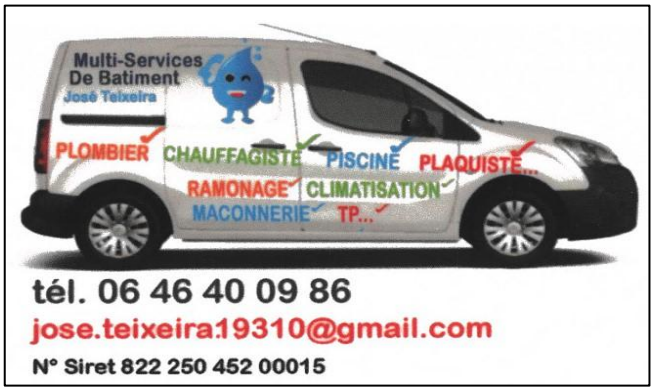

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

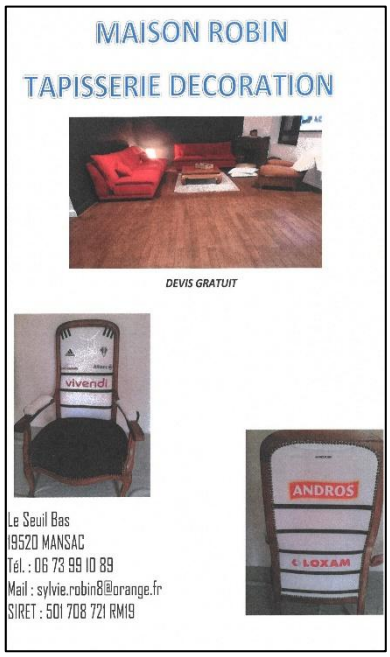

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

S.A.R.L LANTERNAT & FILS

Maçonnerie - Plaque de plâtre - Carrelage
Travaux funéraires

Rue du Suquat, La Rivière de Mansac
19520 Mansac
Tél. : 05 55 85 37 93
Port : 06 70 16 58 26
lanternatdavid@orange.fr

Société ELECTRO ZINC

TRAITEMENT DE SURFACE

Zingage - Décapage - Grenaillage - Peinture

Parc industriel – La Rivière de Mansac
19520 MANSAC

Tél : 05 55 85 16 28
Email : electrozinc@orange.fr
Web : www.electrozinc.com/

COUVREUR, ZINGUERIE, RAMONAGE

Démoussage, isolation de combles

Lavaud Jean-Pierre

Le Sarradis 19520 MANSAC

Tél. : 05.55.22.97.04
Port : 06.18.57.18.91

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

FNACA

Composition du bureau :

Président d'honneur : Jean-Clément FAJARDIE
Président : Robert BOURZAT
Vice-Président : Jacques PENCHENAT
Trésorière : Agnès AUGER
Trésorier adjoint : René MOUNEYRAT
Secrétaire : Michel SERRE
Secrétaire adjointe : Agnès AUGER

L'assemblée générale de notre comité s'est tenue le 14 novembre 2024 en présence d'une trentaine d'adhérents et bienfaiteurs et de Madame le Maire, que nous remercions. Le compte rendu de l'assemblée générale départementale a été fait par Jean-Clément FAJARDIE.
Au mois de septembre 2024, nous sommes allés à Neuvic sur l'Isle visiter une fabrique de caviar et après un bon repas sur une péniche, nous avons fait le tour de Périgueux en petit train. Ce voyage a beaucoup intéressé tous les participants.
Le repas annuel aura lieu le 29 mars 2025 et le buffet campagnard le 28 juin 2025 à la salle polyvalente. Un voyage d'une journée ou une sortie cabaret ont été proposés.
Notre assemblée s'est terminée par le verre de l'amitié.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

Bureau :

Vice-Président : Thierry VILLENEUVE
Trésorière : Jeanine DELMAS
Trésorière adjointe : Aurélie DELMAS
Secrétaire : Carine SEREZAT
Secrétaire adjoint : Guy GRAVE

Le comité des fêtes a organisé :

- un **méchoui** le 28 juillet,
- la soirée **« Choucroute »** le 16 novembre,
- le **marché de Noël** le 1er décembre.

En 2024, le comité des fêtes a aussi participé aux manifestations inter-associations :

- le **départ du Tour du Limousin** qui a eu lieu 15 août,
- la **foire d'automne** le 13 octobre,
- le **téléthon** les 6 et 7 décembre.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES CHASSEURS DE MANSAC

Composition du bureau :

Président d'honneur : Isabelle DAVID
Président : Jean-Pierre LABORIE
Vice-Président : Jean-Louis FORIE
Vice-Président : Loïc PUYCHAFFRAY
Secrétaire : Patrice GRANGER
Secrétaire adjoint : Stéphane CHASSAIN
Trésorier : Alain PAULY
Trésorier adjoint : Roger VIALLE

Participation en 2024 :

- Au Tour du Limousin, départ d'étape le 15 août 2024
- A la Foire d'automne le 13 octobre 2024
- Au Téléthon les 6 et 7 décembre 2024

Activités prévues en :

- Repas annuel le 16 mars 2025
- Assemblée générale ordinaire le 20 juillet 2025

L'Amicale des chasseurs de MANSAC remercie Madame le Maire de Mansac et son conseil municipal pour l'octroi de la subvention et la mise à disposition des locaux.
Merci aussi aux propriétaires qui nous ont confié leurs droits de chasse ainsi qu'aux bénévoles qui nous permettent de fonctionner.

MANSAC, AU FIL DES PAGES

Composition du bureau :

Présidente : Marie-France LABROUSSE
Vice-Présidente : Micheline TRONC
Trésorier : Jonathan FRATH
Trésorière adjointe : Micheline TRONC
Secrétaire : Anne-Marie MOUNEYRAC
Secrétaire adjointe : Aline POMMAREL
Membres actifs : Lisette ROUSSEL, Michèle REGNIER, Monique LAUMOND

Notre association a le plaisir d'accueillir 2 nouvelles bénévoles qui viennent renforcer notre équipe : Joëlle DALODIERE et Martine SOURZAT.

Animations 2024 :

- Lecture à haute voix par 4 lectrices le 15 mars
- Spectacle de fables clownesques « tombé du livre » le 2 juin
- Participation à la foire d'automne le 13 octobre ainsi qu'au Téléthon (vente de livres) les 6 et 7 décembre
- Participation au concours des Lecteurs Corréziens

Animations envisagées pour 2025 :

- Dimanche 16 février (après-midi) : Concert « le petit bal perdu » avec Louise LE CREURER (chansons populaires françaises)
- Au printemps : balade champêtre et reconnaissance des plantes avec Delphine LAROCHE « Le jardin des haricots bleus »
- A l'automne : soirée conte avec Clément BOUSCAREL

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 20 février à 18H00.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

LA GRAINE ET L'IDEE

Composition du bureau :

Président : Jacques POUCHOUX
Trésorier : Michel DAUMAS-BROS
Secrétaire : Pauline MERIGOT

Vice-présidente : Claudine MERIGOT
Trésorier-adjoint : Laurent LAGRAVE
Secrétaire-adjointe : Francine MENENDEZ

Le jeudi 15 août, l'association a **participé à l'organisation du départ de l'Étape 3 du Tour du Limousin :** La Rivière de Mansac (19) /Argentat-Xaintrie Val'Dordogne (19).

La Graine et l'Idée a été sollicitée pour réunir les anciens élèves des écoles de Mansac et de La Rivière nés de 1950 jusqu'à 1960. L'organisation de cette manifestation a été prévue en 2 étapes :

- Les retrouvailles Mansacoises ont eu lieu le samedi 5 octobre 2024 avec le soutien des associations de la commune. Sur les 80 élèves, 76 ont pu être localisés et contactés, et 44 se sont inscrits à cette journée avec les conjoints et quelques invités dont deux anciennes institutrices, Mmes Bouysset et Lucette Bonnet qui avait fait un remplacement d'un an. Le matin, ils se sont rassemblés dans la cour de l'ancienne école de Mansac désaffectée depuis 2009. A midi, un apéritif et un repas avec 83 personnes ont été proposés à la salle polyvalente. Les photos de classe étaient exposées, chacun a pu retrouver son visage d'enfant et celui de ses copains d'avant. Ce fut l'occasion de retrouvailles émouvantes où les discussions allaient bon train.

- Pour les anciens élèves de La Rivière, la date du rassemblement est fixée le samedi 20 septembre 2025. Les recherches sont en cours. Merci de bien vouloir prendre contact pour retrouver tout le monde et préparer l'organisation de ces retrouvailles Riveraines.

L'association a réalisé une exposition/vente aux marchés de Noël le 24 novembre à l'EHPAD Charles Gobert organisé par l'association de l'EHPAD et le 1er décembre à la salle polyvalente de La Rivière organisé par le Comité des Fêtes de Mansac.

En 2025 l'association va continuer à répondre aux demandes qui lui seront faites. Au sujet des livres/recueils sur la commune, il reste : 65 volumes du Tome 1 et 104 volumes du Tome 2.

Contact : Association " La graine et l'idée " Mairie Mansac n°2 route de de la Mairie 19520 Mansac
lagraineetlidee@gmail.com - tél 06 73 26 58 28.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

CPR MANSAC

Composition du bureau :

Président : Bernard VAYSSE
Trésorière : Catherine VAYSSE
Secrétaire : Béatrice BROS
Vice-Président : René FROIDEFOND
Trésorier adjoint : Philippe DAVID
Secrétaire adjoint : Gérard ROUCHETTE

Nous avons participé à **l'organisation de l'étape du tour de limousin** au départ de La Rivière en août.
Nous avons organisé notre **traditionnel repas de chasse** qui a connu un vif succès auprès des convives.
Nous avons également participé à l organisation du **Téléthon** qui a eu lieu les 6 et 7 décembre 2024.

Le **1er février 2025 à midi, nous organiserons un repas mique/petit salé** en collaboration avec la société de chasse de Pazayac présidée par M. PONTHIER.
Aura lieu ensuite notre traditionnel **repas de chasse** courant septembre.

Bernard VAYSSE et son équipe remercient Mme Isabelle DAVID et le conseil municipal pour la mise à disposition de la salle polyvalente. Nous remercions à nouveau tous les propriétaires qui nous laissent à disposition leurs terrains et bois pour pratiquer notre passion.

ASSOCIATION DE CHASSE MANSAC AVENIR

Composition du bureau :

Présidente : Martine NUNES
Trésorier : Jean-Christophe COURNIL
Secrétaire : Irène VILLENEUVE

Pendant la saison, nous avons prélevé 7 sangliers et 5 chevreuils.
Le prochain **repas de chasse** aura lieu le samedi 22 mars 2025 à 12H00 à la salle polyvalente de La Rivière.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE

L'association de l'amicale laïque a tenu son assemblée générale le 4 octobre 2024.
Un changement de bureau a été effectué.

Composition du bureau :

Présidente : Aurélie NOËL
Vice-présidente : Catherine VAYSSE
Trésorière : Virginie CALEIX
Trésorière adjointe : Aurélie NOËL
Secrétaire : Léa BALDACCHINO
Secrétaire adjoint : Nicolas MERIGOT

Nous avons participé le 13 octobre, conjointement avec les autres associations de la commune, avec réussite, à la foire d'automne de La Rivière de Mansac.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, une vente de chocolats a été organisée avec l'aide des enseignantes. Un goûter et la venue du Père Noël ont été organisés pour le plaisir des enfants.

Nous organisons des activités en mars, avril, mai et juin 2025. Les différentes recettes permettront d'aider les enfants pour leurs sorties de fin d'année, organisées par le corps enseignant. Cette année un voyage classe de mer devrait voir le jour.
Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles afin d'organiser au mieux nos manifestations.

LA BELLE EPOQUE

Composition du bureau :

Présidente : Patricia VILLENEUVE
Trésorier : Dany MENENDEZ
Secrétaires : Alain FRAYSSE, Josette VERLHAC

En 2024, le club a participé au **Tour du Limousin** ainsi qu'à la **Foire d'Automne.**
Les adhérents se réunissent tous les **mardis de 13h30 à 18h00 au 1000 club,** dans une ambiance bonne enfant. Le club est ouvert à tous.
En 2025, le club organisera son loto annuel début avril et participera comme d'habitude à la Foire d'Automne.
Depuis maintenant deux saisons, **une section pétanque** a vu le jour.

Les joueurs se retrouvent au boulodrome par beau temps **de 14h à 17h le mardi,** sans obligation d'adhésion. Pour tous renseignements, contacter Sylvie Fraysse ou Yves Mouneyrac.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

OLYMPIQUE LARCHE LA-FEUILLADE MANSAC

Composition du bureau :

Président : Paul SEIXAS **Trésorier :** Philippe DA SILVA **Secrétaires :** Gaëlle MIGINIAC et Augustin QUENTIN

Responsable des jeunes : Alexandre JUGIE

Responsables des animations : Maryse GARAUDE et Gaëlle MIGINIAC

La saison 2023-2024 restera une saison marquante pour différentes raisons. Le nombre de licenciés a dépassé les 250 (effectif supérieur à l'avant COVID). Une équipe féminine senior a été créée avec un effectif conséquent. Elle est donc venue compléter des effectifs allant de 4 ans à vétéran. Suite à de nombreux jours de pluie, la saison a connu des reports de match et des annulations d'entrainement et par conséquent des modifications de planning, des matchs en semaine, et le report du tournoi du 1er mai.

Au niveau sportif, une équipe de l'école de foot a participé au championnat de ligue en se classant 3ème équipe départementale entre septembre et décembre. Il s'agit des U13 qui évoluent à 8. Dans la même catégorie, l'équipe U13B s'est classée à la 1ère place de seconde division et ramène donc un titre au club. Pour les autres catégories, de belles prestations et surtout une grosse affluence et assiduité malgré les intempéries. Ce sont plus de 130 jeunes pouces qui composent l'école de foot malgré la proximité de gros clubs dans un rayon de moins de 10 km.

Les seniors hommes ont réussi l'exploit de se hisser en finale de la coupe de la Corrèze. En plus de 40 ans d'existence, ce n'est que la seconde fois de son histoire. L'issue fût cruelle puisqu'après une partie très disputée qui s'est soldée par un match nul 1 but partout, l'OLLFM s'inclinera aux tirs aux buts face à l'entente SR3V. Malgré la défaite la fête fut belle avec une forte mobilisation d'un bon nombre de licenciés de tout âge et devant un public très important dont madame le Maire et Francis Limouzin.

Cette même équipe de SR3V terminera à la première place du championnat de première division devant l'OLLFM qui en se classant second réalise une belle saison mais ne parviendra donc pas à accéder au championnat régional. Un manque de régularité évident surtout entre janvier et mai a pénalisé l'équipe d'autant plus que les olympiens avaient remporté les 2 rencontres face au leader.

L'équipe B a connu une saison compliquée. Le maintien ayant cependant été acquis assez largement mais les blessures et l'absentéisme aura été contraignant tout au long de la saison.

Au niveau des manifestations, le club a de nouveau organisé un loto avec une affluence record de plus de 500 personnes. En effet, le club disposant de salariés il est nécessaire d'assurer une bonne santé financière. Le premier semestre 2025 verra 2 lotos organisés le 1er février et mi-avril, et bien entendu le traditionnel tournoi du 1er mai.

Le club tient à remercier tous les bénévoles, les 3 municipalités, tous les sponsors et autres intervenants sans qui nous n'existerions pas.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

WESTERN ATTITUDE 19

75 Impasse du Vieux Moulin – La Borderie - 19520 Mansac
Contact : Martine Guitard
Tél. 06.08.46.65.76 Mail : westernattitude19@gmail.com

Composition du bureau :

Présidente : Martine GUITARD **Trésorière :** Marion GUITARD **Secrétaire :** Christian ROQUES

L'association a organisé 3 stages d'équitation Western et de Mountain Trail Horses, 1 concours officiel de Mountain Trail Horses et 1 concours de Mountain Trail Horses et d'équitation Western avec un repas.
L'association a tenu le stand restauration rapide de la foire d'Automne.

TENNIS CLUB MANSAC

Composition du bureau :

Président : Pierre ROUSSEL **Présidente adjointe** : Yvette ALBOUY **Trésorier** : Christian ATTALIN

L'assemblée générale du Tennis Club Mansac s'est tenue le mercredi 27 novembre 2024 au club house.
C'est avec regret que nous avons acté la démission de Guillaume FABRE qui s'occupait de l'école de tennis et qui a dû nous quitter pour raison de surcharge de son emploi du temps. Nous le remercions pour tout ce qu'il a accompli pour le club. En conséquence, nous avons demandé au club de tennis de Saint Pantaléon d'accueillir les jeunes de la commune qui souhaitent s'initier au tennis.
Coté effectifs, la saison 2024 a vu le nombre d'adhérents légèrement augmenter pour passer de 21 à 23 licenciés. Par contre la saison en cours s'annonce assez catastrophique puisque nous comptons actuellement seulement 7 licenciés adultes.
Le bureau a décidé de maintenir les tarifs de la saison écoulée pour 2024/2025.
La rénovation du court n°1 nous permet de pratiquer dans de bonnes conditions le tennis à l'extérieur. Nous remercions à nouveau la Municipalité pour l'exécution de ces travaux.
Nous avons renouvelé notre participation à la foire d'automne avec les autres associations de la commune et fourni un lot pour la tombola du Téléthon.
Réservation du court : Pour les licenciés du club, inscription sur la centrale « Tenup » ; pour les non licenciés, contacter Pierre ROUSSEL au 06-86-85-68-14 (5€ de l'heure par terrain).
Le Président remercie l'équipe dirigeante qui permet le bon fonctionnement du club et souhaite aux adhérents une bonne saison sportive 2025 tout en espérant des jours meilleurs.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

RCVR Rugby Causse Vézère Riverains

Composition du bureau :

Président : François LEYMARIE
Vice-Présidents : Patrick TENEZE, Jérôme BAC, Hervé SAZARIN et Françoise JUILLAT
Secrétaires : Sébastien DELMAS, Sophie COUSTILLAS, Chrystèle POUCH
Trésoriers : Joseph MATOS, Marion LATOURNERIE et Joel BELLY

La fin de saison 2023/2024 a été assez compliquée avec un effectif réduit et des matchs très difficiles. Avec nos voisins et amis du Rugby Cause Vézère, nous avons discuté, avec les mairies, d'une éventuelle fusion entre nos deux clubs et la création d'une nouvelle identité qui nous permettrait de compter un effectif convenable. Nous avons tous décidé au mois de juin de fusionner le SCR Mansac et le Rugby Causse Vézère et de mettre les deux clubs en sommeil pour donner naissance au **Rugby Causse Vézère Riverains.** Pour être plus précis, l'équipe A et l'équipe B évoluent en Fédérale 2 et l'équipe 3 en Pro Régionale 3. Les matchs pour la A et la B se déroulent à Larche ou à Nespouls et l'équipe 3 joue à la Rivière. Cette fusion nous donne un effectif de 227 joueurs toutes catégories confondues, 15 joueuses, 70 dirigeants, 4 arbitres et 21 éducateurs diplômés. Ceci annonce un avenir prometteur pour le rugby dans la commune.

Ecole de rugby : Cette année, l'effet coupe du monde étant passée, nous pouvons compter sur quand même 125 enfants de M6 à M14 et 62 enfants en M16 M19. On se rapproche des 200 licenciés.

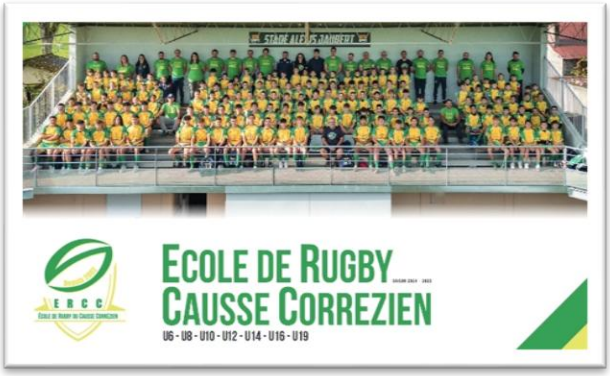

Pour encadrer nos jeunes, nous pouvons compter sur une équipe de 34 éducateurs dont 16 sont qualifiés ou en cours de formation. Ces bénévoles sont présents une grande partie de la semaine. Les samedis matin pour les catégories M6 à M12, les mardis soir pour les M8 M10 M12 M14, les mercredis soir pour les M16 M19, les jeudis soir pour les M14 et les vendredis soir pour les M16 M19.

Manifestations à venir : Le noël de l'école de rugby le 11 janvier 2025. Les finales départementales de M6 à M12 se dérouleront au Stade Émile Fauvel le 05 avril 2025. D'autres manifestations sont prévues mais nous n'avons par encore les dates.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

BON PIED BON ŒIL
« Gymnastique douce - Equilibre »

Composition du bureau :
Présidente : Evelyne BOURG 05 55 85 46 11
Secrétaire : Sylvie MATHOU 05 55 85.11.03
Secrétaire adjointe : Marie-France LABBAT
Trésorière : Sylvie MATHOU 05 55 85.11.03
Trésorière adjointe : Françoise VIVES

Pratiquez du sport-santé avec l'association Bon Pied Bon Œil
tous les jeudis de 9H00 à 10H15 à la salle polyvalente de La Rivière de Mansac !

Le bilan de la saison est très positif. L'effectif est très satisfaisant, avec toujours de nouvelles adhérentes même en cours de saison. Aujourd'hui, notre association compte **36 adhérentes.**
Nous nous retrouvons toujours avec autant de plaisir, dans une ambiance décontractée avec notre animatrice EPGV Christine. Les exercices sont variés et ludiques : travail de l'équilibre et de la mémoire, coordination du mouvement, prévention des chutes.
Pour rejoindre notre groupe, il suffit de se munir d'un certificat médical de non-contre-indication, d'un tapis de gym. Les séances de gymnastique d'entretien sont ouvertes à tout public, hommes ou femmes. Deux séances d'essai sont offertes.

ASSOCIATION DE CHASSE MANSAC BCP

Composition du bureau :
Président : Jérôme PESEYRE
Trésorier : Gilbert VERLHAC
Secrétaire : Jean-Marie MIRAT

Le club de chasse BCP vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « C'EST LA FORME »

Composition du bureau :

Présidente : Marie-France LABROUSSE
Vice-Présidente : Sandrine LAJOUS
Secrétaire : Pascale LEVET
Secrétaire adjointe : Éliane DELBOS
Trésorière : Jackie MEYNARD
Trésorière adjointe : Béatrice BROS

Depuis 1984, date de sa création, l'association Gym c'est la forme est gérée par une équipe de bénévoles et d'animatrices et propose des cours de gymnastique aux habitants de Mansac et des communes avoisinantes.

Le mardi 17 octobre 2024, l'association a tenu son assemblée générale. Le montant de la cotisation annuelle a été fixé à 60 €.
Pour la saison 2024/2025, le club compte **36 adhérentes.**
Les séances du club de gym se déroulent les mardis et jeudis de 19h30 à 21h00 à la salle polyvalente de la Rivière de Mansac, à l'exception des vacances scolaires.
Pour s'inscrire aux cours, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique d'Entretien (APE) et Randonnées Pédestres est nécessaire. Le matériel : ballons, bâtons, élastiques, haltères, est fourni par le club. Les Steps et tapis sont à prévoir par l'adhérent(e). Apporter une bouteille d'eau. Deux ou trois séances d'initiation sont autorisées en début d'année pour permettre aux hésitant(e)s d'effectuer un choix.
Le samedi 23 novembre 2024, notre association a fêté ses **40 ans d'existence.** Cette soirée a été l'occasion de rassembler anciennes et nouvelles adhérentes et de passer un agréable moment convivial (et en famille) agrémenté d'un petit spectacle de danse proposé par Emilie et l'association « Vivacité ».

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VEZERE CAUSSE

L'école de Musique Intercommunale Vézère Causse est une école associative, ouverte à tous, enfants à partir de 5 ans et adultes, avec la participation des communes de Chartrier, Chasteaux, Cublac, Larche, Lissac sur Couze, Mansac, Saint Pantaléon de Larche et Saint-Cernin-de-Larche.

L'EMIVC propose un choix varié de pratique musicale individuelle et/ou collective (formation Musicale, chorale adulte, orchestre, groupe musique actuelle, éveil Musical) :

- la batterie à Cublac,
- La clarinette, la flûte, la guitare, le piano, le violon, le saxo, l'accordéon chromatique, la trompette et le chant à Larche,
- L'orchestre à Saint Pantaléon de Larche.

Nouveaux locaux pour l'école de Musique Intercommunale Vézère Causse (EMIVC)

Cette année est marquée par notre déménagement. En effet, pour le plus grand confort de nos élèves et professeurs, la mairie de Larche nous a proposé de nouveaux locaux :

EMIVC
16 rue du Docteur Soufron
19600 LARCHE

L'école de musique c'est, en plus de la pratique chaque semaine, 3 auditions, des scènes ouvertes et un spectacle de fin d'année.

- Mardi 18 mars 2025, première audition à la salle des fêtes de Chartrier Ferrière
- Mardi 2 avril 2025, deuxième audition à la salle des fêtes de Mansac
- Jeudi 17 avril 2025, troisième audition à la salle des fêtes de Saint Pantaléon de Larche

Le spectacle de fin d'année aura lieu le samedi 24 mai 2025 à la salle des fêtes de Larche.
L'entrée de chaque manifestation est gratuite et ouverte à tous !

Nous remercions tous nos partenaires, avec une mention supplémentaire à la mairie de Larche pour les nouveaux locaux de l'EMIVC !

Rejoignez notre Ecole de Musique locale et familiale

Pour tout renseignement :
Anne MATAS, professeure et directrice artistique de l'EMIVC 06 51 20 62 08
Ou envoyer un mail à emicl19600@gmail.com

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC LOISIRS

Composition du bureau :

Président : Yvon SAIGNE **Vice-Président :** René MOUTON
Trésorier : Jean Michel MIGINIAC **Secrétaire :** Jean Luc BOUDY
Responsable "Marche des lundis" : Claudine MERIGOT (contact : 06 73 26 58 28)
Responsable "Chorale" : Marie-France LABROUSSE (Contact : 06 88 44 28 19)
Membres au bureau : 23 personnes

Activités :
L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 16 mars 2024.
Fin mai-début juin, l'association a organisé un voyage en Albanie et Corfou avec 35 participants. Cette année l'association a repris l'organisation de voyage à l'étranger interrompue depuis 2019 à cause de la pandémie.

La randonnée de printemps du lundi 20 mai (Pentecôte) ainsi que la randonnée semi-nocturne du samedi 8 juillet ont été annulées en raison d'une mauvaise météo.
Mansac Loisirs a participé en inter-associations à l'organisation du départ du Tour du limousin à La Rivière de Mansac le 15 août.
Le traditionnel repas entrecôtes de l'association a eu lieu le samedi 9 septembre avec une fréquentation habituelle.

La "Randonnée d'automne" du dimanche 24 septembre a eu lieu sur un circuit de 13 km à Aubazine (Etang du Coiroux et canal des Moines) avec une très bonne participation et par une belle journée ensoleillée.
La "Foire d'automne" réalisée en inter-associations a connu comme les années précédentes un grand succès. Cette belle journée d'octobre a été marquée par une température très estivale notamment La fabrication du jus de pommes a permis d'écouler 1 300 litres de ce breuvage très apprécié.
Marche des lundis de l'activité randonnée pédestre : Le groupe de marche se retrouve tous les lundis à 14h, depuis le lundi 7 octobre 2024 et jusqu'au printemps prochain où les marches passeront à 9h du matin à cause de la chaleur. Toutes les semaines le circuit est envoyé aux participants pour préciser l'endroit. En cas de mauvais temps, pluie, vent, orage, canicule, les marches peuvent être annulées. L'effectif du groupe est stable. Les randonnées sont ouvertes à tout le monde. Il est demandé de s'engager à respecter certaines règles comme le code de la route, les consignes de sécurité et l'environnement. Il est aussi demandé un certificat de non-contre-indication à la pratique de la randonnée, et une cotisation de 5 € pour l'année. …/…

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC LOISIRS

Marcher permet de garder la forme, s'aérer l'esprit, créer de nouveaux liens dans une ambiance conviviale. Pour tous renseignements contacter la responsable d'activité Claudine MERIGOT.

La chorale de Mansac Loisirs « MansACapella » a repris son activité le 23 septembre 2024. 22 adhérents ont repris les séances qui ont lieu au mille-club tous les lundis de 20h à 22h (sauf vacances scolaires). Les 3 premières séances d'essai sont toujours offertes. MansACapella s'associe à 4 autres chorales (Yssandon, Montignac, Vars sur Roseix et Ste Féréole) pour former l'ensemble "ALLECHANTE" toujours sous la houlette de Félicie VERBRUGGEN. Nous avons participé à diverses manifestations au cours de l'année écoulée notamment au niveau des concerts : A Pazayac le 25 novembre 2023 donné au profit de la ligue contre le cancer, soirée réussie et chapeautée à l'occasion de la Sainte Catherine.

A La Rivière, le 14 avril 2024 où un public très nombreux a permis de récolter 1000 € au profit de RETINA France (Recherche Médicale en Ophtalmologie) avec la participation de la Chorale "DeSi-DeLa" de La Feuillade. Après-midi dominicale très réussie et clôturée autour d'un verre de l'amitié généreux et très apprécié sous un beau soleil.

A Sainte Féréole le 2 juin, à Yssandon le 16 juin avec la participation de la chorale de Sarran et à Mansac le 23 juin pour le concert de plein air donné à l'occasion de la fête de la musique, avec la participation de musiciens en herbe de l'école de musique intercommunale de Larche, et autour d'une collation bien appréciée. Cette soirée musicale est devenue un rendez-vous incontournable. La chorale MansACapella a également participé à la cérémonie du 8 mai à La Rivière de Mansac, accompagnée de quelques enfants des écoles, pour entonner la Marseillaise, le Chant des Partisans et l'Hymne Européen devant le monument aux morts.

Le traditionnel concert de Noël a été donné en l'église de Mansac le samedi 21 décembre 2024 après-midi avec la participation des chorales de Mansac et d'Yssandon et a été suivi d'un verre de vin chaud offert par l'association. Diverses manifestions sont envisagées pour l'année 2025 et vous pouvez d'ores et déjà noter celle prévue pour la fête de la musique du 22 juin 2025 au bourg de Mansac.

Pour tout renseignement, contacter la responsable d'activité Marie-France LABROUSSE.

Nous avons une pensée particulière pour Elisabeth VECCHI notre amie choriste avec qui nous avons partagé tant de bons moments et de fous rires.

Prévision des activités pour le 1er semestre 2025 : Mars 2025 : Assemblée générale, Lundi 29 mai : (Pentecôte) Randonnée de printemps, Dimanche 22 juin : Fête de la musique au Bourg de Mansac

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

LES CHEMINS DE MANSAC

Tél : 06-84-13-28-92
Mail : cheminsmansac@gmail.com
Web : lescheminsdemansac.fr
www.facebook.com/Les-Chemins-de-Mansac
chaine YouTube

Toute l'équipe des Chemins de Mansac et leurs adhérents vous souhaitent une très bonne année 2025.

Les randonnées destinées pour les enfants connaissent un succès grandissant tels qu'halloween et sa chasse aux trésors, la randonnée de noël illuminée en semi nocturne (2023). Pour la première fois, nous avons organisé une randonnée pour les enfants de l'école de la Rivière de Mansac. Plus de 100 écoliers y ont participé de la petite section de maternelle au CM2.

Nous sommes intervenus avec l'aide de la Fédération Française de Randonnée Pédestre dans les classes pour sensibiliser sur les bienfaits de la marche et apprendre quelques techniques de lecture de carte et d'orientation. Parallèlement, nous continuons à ouvrir et à entretenir les chemins. Cette activité a été très importante en 2024. Nous avons réussi à relier Mansac à la Rivière de Mansac par un itinéraire de 5kms par les chemins. L'entretien de ce patrimoine naturel vous permet de pratiquer vos loisirs de pleine nature en toute sécurité sur notre belle commune.

La 3ème édition du Rallye équestre et pédestre, en septembre, a été un immense succès, avec plus de trente chevaux présents, une ambiance conviviale. Une quarantaine de personnes est venue partager un délicieux repas cowboy.

Les randonnées sensorielles et semi-nocturnes organisées en partenariat avec l'Office de Tourisme de Brive durant les mois de juillet et août ont été très appréciées. La randonnée pour la Ligue contre le cancer le 24 novembre 2024 a rencontré un vif succès avec plus de 50 participants et 300 € récoltés pour la recherche.

Pour 2025, en plus des randonnées pédestres encadrées par des animateurs diplômés et des randonnées équestres parfois mixtes, nous allons diversifier notre offre en proposant :
- Des séances de Marche Nordique encadrées par une animatrice diplômée
- Des balades très faciles entre 3 et 6 kms
- Des balades sensorielles, pour se reconnecter avec la nature et nos sens.

De plus, en partenariat avec les EHPAD Charles Gobert de Mansac et La Roche Libère de Terrasson, les cavaliers de l'association vont proposer des séances d'équithérapie avec les chevaux pour les pensionnaires de ces maisons de retraite.

Envie de randonnées, de balades, d'être bénévole ?
Alors rejoignez-nous … Aux Chemins de Mansac !

ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Théa, Colette, Andrée BERTRAND née le 25 juin 2024
de Loïc BERTRAND et Catherine VAYSSE

Jade, Agathe FAURE née le 19 juillet 2024
de Julien FAURE et Emeline DEL PINO

Gabriel SENNY-PALANY né le 21 août 2024
de Robin SENNY-PALANY et Léa DELATTRE

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

Alain CHAUMEIL et Angélique LOPES DA CRUZ
le 20 juillet 2024

Pierre DERUY et Sonia FEUILLADE
le 10 août 2024

Jérémy CHEVALIER et Fanny CLAMOUR
le 10 août 2024

ETAT CIVIL

Nous présentons nos sincères condoléances aux parents et amis de :

Robert Antoine Célestin PLAGNE
décédé le 12 juillet 2024

Jean Bernard DELMAS
décédé le 9 août 2024

Michael FAGEARDIE
décédé le 8 septembre 2024

Jeanne Geneviève LOUBRIAT
décédée le 3 octobre 2024

Raymond PEYRAUD
décédé le 5 octobre 2024

Elisabeth, Marie-Paule VECCHI
décédée le 8 novembre 2024

Yves, Pierre, Louis FRAYSSE
décédé le 29 novembre 2024

NECROLOGIE

Elisabeth VECCHI nous a quittés. Elle vivait dans sa maison au village du Varay.

Infirmière de formation, elle était cadre de santé à l'EHPAD de Vigeois.

En 2020, elle est élue conseillère municipale, Adjointe à la vie Associative. Elle a pris cette mission avec enthousiasme et implication.

Elle pratiquait la randonnée, participait à la chorale ManscACapella, et depuis son départ en retraite partageait les jeux avec le club La Belle époque.

Elle a coordonné notamment, en lien avec les associations communales, la randonnée « Balades secrètes en Corrèze » puis « Le Tour du Limousin » pour lequel elle a mis toutes ses forces pour y être présente.

Elle a été très courageuse face à la maladie qui l'a emportée ce 8 novembre 2024.

Tour du Limousin - Périgord – Nouvelle-Aquitaine

Comité de rédaction présidé par le Maire Isabelle David, assistée du conseiller délégué François Barras et des membres de la commission communication : Francis Limouzin, Régine Porte, Joëlle Dalodière, Vincent Chevalier.
Imprimé par Les Imprimeurs Corréziens à Brive et distribué par les élus municipaux.